

Pernod Ricard 1988



L'œuvre originale de Gottfried SALZMANN reproduite en couverture, illustre l'entrée dans le Groupe de la société Irish Distillers, apportant sa prestigieuse gamme de whiskeys irlandais.

D'autres peintres, grands noms de l'impressionnisme se sont donnés rendez-vous dans ce rapport annuel d'activité. Leur talent illustre la convivialité, la fête, le bien-être et la douceur de vivre, liés à des scènes variées de consommation de boissons. Nous leur rendons hommage.

Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 783 148 080 F
Siège social : 142, bd Haussmann, 75008 Paris
Téléphone : (1) 43.59.28.28. Télex : 641930
R.C.S. Paris B 582 041 943 (58 B 4194)

SOMMAIRE

Historique	2
Lettre du Président	3
Faits et chiffres 1988	4
Groupe Pernod Ricard	8
Vins et spiritueux France	11
Boissons et produits sans alcool France	15
Vins et spiritueux étranger	19
Boissons et produits sans alcool étranger	23
Recherche et innovation	27
L'année sociale	30
Assemblée Générale Ordinaire	33



Groupe Pernod Ricard

la Soif d'entreprendre

1975 : Les deux principaux producteurs de spiritueux anisés, Pernod et Ricard décident de se regrouper en se fixant trois objectifs : renforcer les positions acquises sur le marché national, se diversifier dans le secteur sans alcool, développer les activités au plan international en prenant notamment position sur de nouveaux

marchés, en Europe et dans le reste du monde. Au terme de cette première année d'exercice, le groupe Pernod Ricard affichait un chiffre d'affaires hors droits et taxes de 1,5 milliard de francs et un résultat net de 120 millions de francs.

1988 : Le groupe Pernod Ricard réalise 29 % de son chiffre d'affaires consolidé à l'étranger, l'anis ne représentant plus désormais que le quart de son activité. Employant 11 000 collaborateurs, dont 3 000 hors de France, il dispose de son propre réseau de filiales en Europe, aux États-Unis et en Argentine. Avec 88 unités de production réparties en France et dans le monde, le Groupe est numéro un mondial de l'anis, premier producteur de spiritueux en Europe continentale, premier producteur français de vins de marques, premier producteur de boissons sans alcool en France et leader mondial des préparations aux fruits pour yaourts et desserts lactés.

1975-1989 : Entre ces deux dates, le Groupe a connu une expansion continue construite autour des hommes. Elle est le fruit d'une stratégie dynamique d'acquisitions, d'une politique constante d'innovation, d'une tradition de qualité et d'une volonté commune à l'ensemble des sociétés filiales de gagner sur leurs marchés pour en conquérir de nouveaux. Cette soif d'entreprendre a fait de Pernod Ricard le numéro 3 mondial des vins et spiritueux par les volumes vendus.

Depuis sa création en 1975, la première entreprise française des vins et spiritueux, de boissons et produits sans alcool connaît un taux de croissance annuel moyen de son chiffre d'affaires de + 17 % et de + 15 % pour son résultat net. Dans le même temps, le dividende ajusté a progressé, en moyenne annuelle, de + 16 %.

Principales marques produites et distribuées par les filiales de Pernod Ricard en France ou à l'étranger :

– **spiritueux :** Ricard, Pastis 51, Pernod, Dubonnet, Ambassadeur, Vabé, Bartissol, Cinzano, Byrrh, Clan Campbell, White Heather, Aberlour, Jameson, Bushmills, John Power, Tullamore Dew, Paddy Wild Turkey, Cognac Bisquit, Calvados Busnel, Armagnac Marquis de Montesquiou, Amaro Ramazzotti, Zoco, Cooymans Advocat, Liqueurs Cusenier...

– **Vins :** Champagne Besserat de Bellefon, Café de Paris, Carlton, Vieux Papes, Bien Venu, Maîtres Vignoux, La Villageoise, Carré de Vigne, les Classiques, Cruse, Canei...

– **boissons sans alcool :** Orangina, Brut de Pomme, Banga, Pampryl, Fruitdam, Pam Pam, Pacific, Sirops Cusenier, cidres la Cidraie et Raison, Yoo-Hoo...

– **Marques concédées pour la France :**

Coca-Cola, Fanta, Sprite, gin Gilbey's, whisky Cutty Sark, rhum Bacardi, vodka Stolichnaya.

1975-1988 : sous le signe de la croissance

Le noyau de départ comportait déjà les germes du développement :

- Pernod et Ricard, très solidement implantés en France ;
- La SEGM, constituée pour l'exportation des principaux spiritueux français du Groupe ;
- Campbell, apportant l'activité Scotch whisky ;
- SPBG et JFA Pampryl pour les boissons sans alcool.

• La première étape de la croissance fut en 1975, celle de l'entrée dans le Groupe de CDC et de Cusenier. Avec Cinzano, Dubonnet et Byrrh chez CDC et Ambassadeur chez Cusenier, le Groupe devenait le numéro deux des apéritifs à base de vin en France. Dubonnet ajoutait une grande marque internationale et Cusenier SAIC, en Argentine, constituait la tête de pont du Groupe sur le continent sud-américain.

En France, à côté des sociétés Pernod et Ricard, Cusenier trouvait une place originale : vendre ses propres marques, importer des produits à forte notoriété et assurer la production des apéritifs à base de vin et des vins doux naturels pour l'ensemble du Groupe.

• Parallèlement, Cidreries Distilleries Réunies ouvraient à Pernod Ricard le champ d'activité nouveau de la pomme avec la production de cidre, de jus de pomme et de calvados. Sopagly faisait de même pour le jus de raisin. Ces deux sociétés ont fusionné en 1988 sous l'appellation de Cidreries et Sopagly Réunies.

• Enfin, Besserat de Bellefon complétait harmonieusement la palette de produits du Groupe avec une gamme renommée de champagnes.

• À l'étranger, la SEGM se structurait avec l'acquisition de Parkington son agent au Royaume-Uni, le regroupement de ses activités en Suisse chez Perisem et en Espagne chez Prac S.A., ainsi qu'en RFA avec SEGM Deutschland devenue depuis IQM Deutschland.

• En 1980, l'acquisition d'Austin Nichols permettait au Groupe de franchir une étape décisive de son développement international en affirmant sa présence aux USA. Cette filiale apportait le bourbon Wild Turkey et une structure de production et de distribution de vins et de spiritueux.

• En 1982, le Groupe faisait l'acquisition de SIAS-MPA, leader mondial des préparations aux fruits pour yaourts et desserts lactés. Une diversification qui aura permis de développer des synergies dans l'achat et le traitement des fruits.

• Ce fut ensuite en France l'acquisition de la Compagnie Française des Produits Orangina (1984) et de la Société des Vins de France (1985), ouvrant de nouvelles perspectives à l'exportation.

• En 1986, la SEGM prenait en Espagne le contrôle d'AVSA qui produit notamment une liqueur de Pacharan, Zoco.

• Les premiers mois de 1987 étaient marqués par la prise de contrôle de Cooymans, quatrième société hollandaise de spiritueux. Pernod Ricard faisait ensuite l'acquisition de San Giorgio, premier producteur italien de matières aromatiques destinées à l'industrie alimentaire. L'exercice voyait également l'entrée dans le Groupe de la Distillerie de Haute Provence, productrice de Carlton.

La même année, la Métropolitaine des Boissons Orangina absorbait successivement ses trois concessionnaires français : Rhodanienne de Boissons, Denni et Fruitdam.

• Au plan international, l'action de Pernod Ricard se développait encore dans de nouvelles régions : la présence du Groupe en Asie du sud-est avec l'antenne commerciale de Singapour (Pernod Ricard Asia Pacific) était renforcée par Pernod Ricard Japan à Tokyo. En Chine, le Groupe prenait une participation dans une société mixte « Beijing Friendship Winery » pour produire des vins chinois. Dans le secteur sans alcool, SIAS MPA ouvrait une nouvelle unité de production à Fort Worth.

Dans ce contexte de croissance, débutait l'exercice 88.

Lettre du Président

L'année 1988, pour le Groupe Pernod Ricard, peut être qualifiée d'exceptionnelle et ce pour deux raisons : les résultats acquis sont brillants, les moyens de la croissance future sont en place.

Au plan financier notre chiffre d'affaires augmente de 9% et le résultat courant de 8%. Le résultat net progresse de plus de 22% et le dividende de 15%.

Une fois encore la justesse de la politique du Groupe suivie depuis 1975 est confirmée : développement interne grâce à nos atouts commerciaux et à l'innovation, développement à l'étranger dans les spiritueux, les boissons et produits sans alcool, intensification du soutien publi-promotionnel de nos marques pour faire face à la concurrence et conquérir de nouveaux marchés, développement de «l'esprit Groupe» qui permet la montée en puissance des synergies humaines, commerciales et industrielles entre nos filiales.

En France le secteur des spiritueux a enregistré globalement une croissance des volumes. Ricard a gagné des parts de marché et Cusenier a pris position avec succès dans le secteur en développant des cocktails. Pour les boissons sans alcool Orangina et JFA-Pampryl ont rapidement mis à profit la nouvelle réglementation des édulcorants de synthèse pour lancer des boissons allégées qui répondent à l'attente de nouveaux consommateurs.

À l'étranger les volumes vendus continuent également de progresser. Orangina reçoit des consommateurs un accueil très enthousiaste et SIAS-MPA avec ses préparations de fruits se classe numéro un de nos filiales pour le taux de



Patrick Ricard

croissance du chiffre d'affaires. Il faut souligner dans le secteur des spiritueux la forte progression de nos whiskies écossais, du bourbon et celle de nos expéditions de vins. Ce ne sont que quelques exemples pour illustrer la qualité et l'efficacité du travail réalisé par nos collaborateurs, en France et à l'étranger, dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

Je mets à part le cas de Coca-Cola. La Compagnie américaine désirant reprendre l'exploitation de sa marque en France et ayant retiré des territoires à la SPBG, notre filiale a réussi en 1988 une de ses plus brillantes performances : les ventes ont progressé de 16% sur les territoires qu'elle contrôle.

Cela conforte notre position vis-à-vis de notre concédant pour faire valoir les intérêts légitimes de notre Groupe.

Au plan du capital il faut noter deux événements. D'une part l'offre de rachat de cinq pour cent de notre capital a rencontré un vif succès. D'autre part la prise de participations croisées réalisée avec la

Société Générale est venue consolider des liens anciens et amicaux entre Pernod Ricard et un établissement bancaire de premier plan. Le Groupe des actionnaires fidèles se trouve ainsi élargi et le contrôle du capital renforcé.

Par ailleurs, nous avons fait en 1988 un bond en avant dans notre développement externe :

Avec Yoo-Hoo Industries et ISD aux États-Unis nos activités sans alcool devraient connaître un fort développement.

L'acquisition récente de Canei en Italie nous apporte avec ses vins pétillants à faible degré, déjà largement exportés aux USA, l'opportunité d'enrichir notre gamme de produits.

Enfin 1988 restera marquée par l'entrée dans le Groupe d'Irish Distillers. Au terme d'une bataille financière et juridique sans précédent à maints égards, nous avons pris le contrôle d'une entreprise qui possède avec Jameson et Bushmills les deux marques dominantes du marché du whiskey. Pernod Ricard est maintenant présent sur les trois segments des whiskies : écossais, irlandais et bourbon américain. Avec des marques fortes, des whiskies de haute qualité, Pernod Ricard répond à la demande des consommateurs qui se tournent plus nombreux chaque année vers les produits haut de gamme.

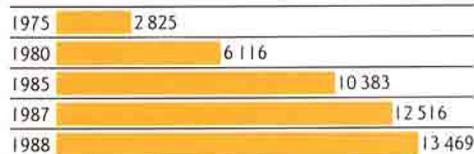
Nous aurons en 1989 à mettre en œuvre tous les atouts que nous avons réunis et confortés au cours des dernières années. Pour ma part, j'ai toute confiance. Un grand souffle d'esprit d'entreprise nous anime tous et les premiers indices commerciaux viennent déjà annoncer que nous sommes sur la bonne voie.

Faits et chiffres

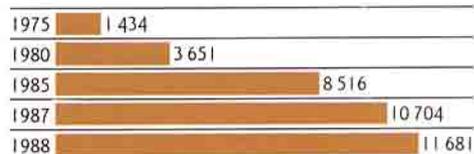
L'exercice 1988 a été particulièrement riche en événements.

En France, Orangina a développé une véritable stratégie de conquête. Après la reprise de ses anciens concessionnaires, la Métropolitaine des Boissons Orangina, avec un chiffre d'affaires de plus de 850 millions de francs, dispose désormais de cinq unités d'embouteillage réparties sur le territoire national. La M.B.O. reprend également l'exploitation de la marque Pam Pam, précédemment distribuée par Cusenier qui souhaite concentrer son développement sur sa spécialité, la vente de spiritueux. Dans ce secteur des spiritueux, les sociétés du Groupe poursuivent une politique active d'innovation. Ricard

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ H.T. en millions de francs



CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ H.D.T. en millions de francs



1. Old Bushmills Distillery en Irlande du Nord est la plus vieille distillerie du monde.
2. L'unité de distillation de Midleton près de Cork est la plus importante de République d'Irlande.
3. New-York est le berceau de Yoo-Hoo, la nouvelle boisson chocolatée du Groupe.
4. L'unité de production des vins pétillants Caneï est située en Italie près d'Asti.



2

et Pernod investissent le marché porteur des cocktails, le premier avec Baroque (liqueur au cognac et à la pêche), et le second avec Baidji (un spiritueux qui marie l'armagnac et le kiwi), et Soho (une boisson au litchi). De son côté, Cusenier ajoute une téquila à sa gamme et lance les « Blanc de Fruits », des vins pétillants à la pêche et au litchi. Par ailleurs, Cusenier confirme le succès de "Peach Boy" déjà lancé au cours du précédent exercice.

LA FUSION CSR

La fin de l'année a été marquée, en France, par la préparation de la fusion des filiales Sopagly (jus de raisin) et CDR Raison (cidre, jus de pomme, calvados). Effective au tout début de 1989, cette fusion a abouti à la création de la société Cidreries et Sopagly Réunies (C.S.R.) qui réalise un chiffre d'affaires proche de 400 millions de francs. Par ailleurs, les établissements Anée dans l'Orne, également produc-

teurs de cidre, de jus de pomme et de calvados, ont rejoint cette nouvelle structure. Ils réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 millions de francs.

C.S.R. est le premier producteur européen de jus et moûts de raisin, le premier producteur français de cidres (La Cidraie, Loïc Raison) et de calvados (Busnel).

ACQUISITIONS AUX USA

Sur le plan international, le Groupe affirme sa présence sur le continent nord-américain. Après avoir pris le contrôle d'Ingredient Systems Division (I.S.D.), une société de l'Ohio spécialisée dans les préparations à base de fruits, Pernod Ricard, par l'intermédiaire de sa filiale Austin Nichols, acquiert Yoo-Hoo Industries, leader américain des boissons chocolatées avec plus de 100 millions de litres commercialisés. Cette acquisition permet au Groupe de bénéficier aux États-Unis d'un

nouveau réseau de vente qui favorisera la promotion d'Orangina Outre-Atlantique.

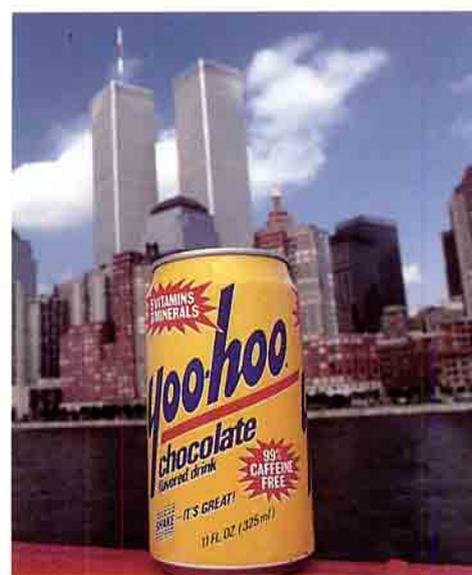
En Grande-Bretagne, Orangina confirme sa percée et reçoit le « Top Award » dans la catégorie lancement de soft-drinks. Cette récompense décernée par le principal magazine marketing britannique est venue consacrer la politique commerciale mise en œuvre et les remarquables résultats obtenus.

Parallèlement, la petite bouteille investit avec succès de nouveaux marchés comme l'Arabie Saoudite et vient se faire connaître en Italie.

L'OPA SUR IRISH DISTILLERS

L'événement numéro un de l'année restera bien entendu la prise de contrôle par Pernod Ricard d'Irish Distillers. Possédant le quasi-monopole de la production de whiskey, cette société réalise un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de francs. Elle emploie 1 000 personnes et, à travers ses différentes marques, couvre 76 % du marché du whiskey. Irish Distillers est également présente sur le marché des gins et celui de la vodka.

La réussite de cette OPA, au-delà de son impact médiatique, vient rappeler que le Groupe a mis en œuvre une stratégie d'internationalisation dont l'Europe est la plaque tournante. Présent dans la plupart des pays européens, Pernod Ricard continue de renforcer ses positions dans un certain nombre de pays-clés : les Pays-Bas en 1987 avec Cooymans, l'Irlande en 1988 avec Irish Distillers



Faits et chiffres

et, cette même année, l'Italie. Le Groupe annonce en effet la prise de contrôle de Canei SPA, filiale de Bosca, qui commercialise des vins pétillants. Les volumes annuels se situent autour de 20 millions de caisses dont la moitié environ réalisée aux USA, le reste des ventes se répartissant sur une trentaine de pays.

Cette « soif d'entreprendre » qui anime le groupe Pernod Ricard trouve donc sa traduction dans les faits.

L'ANNÉE BOURSIÈRE

ÉVOLUTION DU TITRE

Succédant à une année 1987 de triste mémoire, 1988 laissera aux boursiers le souvenir d'un excellent millésime. Si le titre Pernod Ricard n'avait pu échapper à la tourmente lors du krach d'octobre 1987, il s'est nettement redressé au cours de l'année écoulée.

Ainsi, le cours au 31 décembre 1988 atteignait 1 207 francs alors qu'il était descendu à 678 francs un an auparavant ; la progression s'établit donc à + 78 % sur un an. En revanche, l'évolution du cours moyen annuel du titre traduit bien le bon comportement de la Bourse au cours des 9 premiers mois de 1987 et sa mauvaise performance au début de l'année 1988 ; en effet, le cours moyen de Pernod Ricard est passé de 969 francs en 1987 à 948 francs en 1988, ce qui représente une baisse de 2,2 %.

Les cours extrêmes atteints en 1988 ont été de 1 285 francs au plus haut le 24 octobre et 550 francs au plus bas le 25 janvier, contre respectivement 1 195 et 648 francs en 1987. Il faut souligner que le titre Pernod Ricard s'est comporté sensiblement mieux que le marché en général : la hausse du titre sur l'année a donc été de 78 %, alors que l'indice général CAC a progressé de 48 % et l'indice CAC 40 (qui inclut les sociétés privatisées) de 57 %.

Du 12 janvier au 12 février 1988, Pernod Ricard a procédé à une réduction de 5 % de son capital, en rachetant dans le public 515 000 de ses propres actions à un cours de 678 francs, puis en les annulant.

Les performances du titre – qui a plus que quintuplé depuis la création du Groupe –, en moyenne annuelle et comparées à l'indice CAC, se présentent selon le graphique ci-contre.

CAPITALISATION BOURSIÈRE

Au cours de l'année, la capitalisation boursière de Pernod Ricard a oscillé entre 5,7 et 12,6 milliards de francs. En fin d'année, elle atteignait 11,8 milliards de francs, ce qui situe Pernod Ricard à la 23^e place des sociétés du marché.

ACTIVITÉ DU TITRE

Le nombre de transactions sur le titre Pernod Ricard a progressé d'environ 24 % d'une année sur l'autre. Près de 4,3 millions de titres ont été

échangés en 1988 – contre 3,4 millions en 1987 –, ce qui place le Groupe au 26^e rang des valeurs les plus actives du marché à règlement mensuel.

RENDEMENT DU TITRE

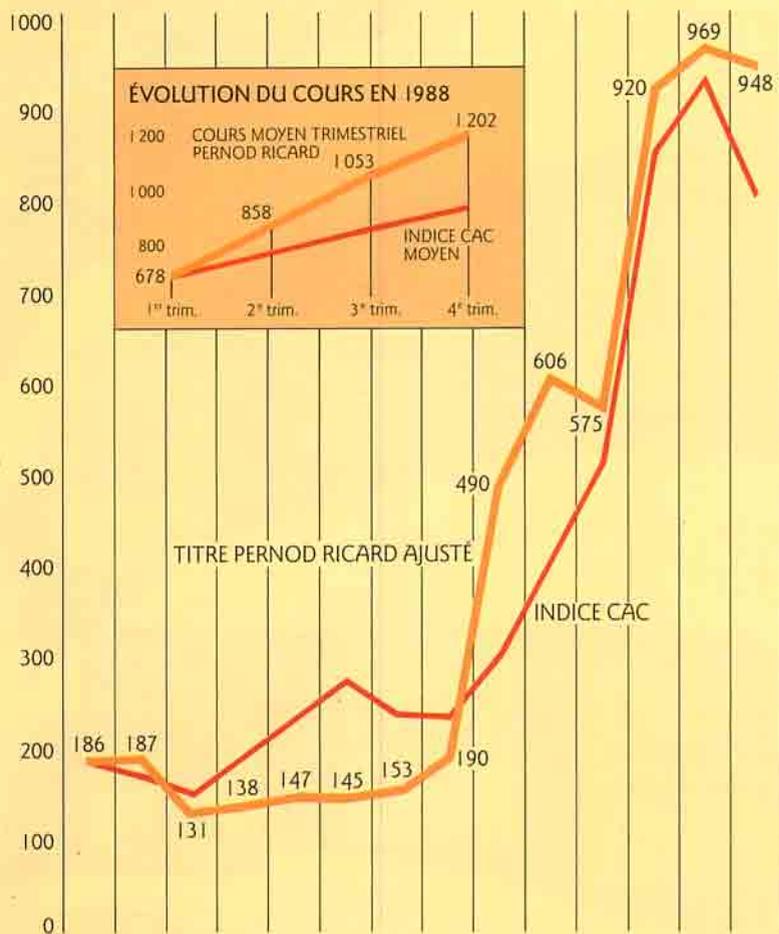
Rappelons que le dividende net par action versé en 1988 était de 23 francs, en augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente.

Le dividende net proposé en 1989, au titre de l'exercice 1988, s'élève à 26,50 francs, soit 15,2 % de plus que l'année précédente.

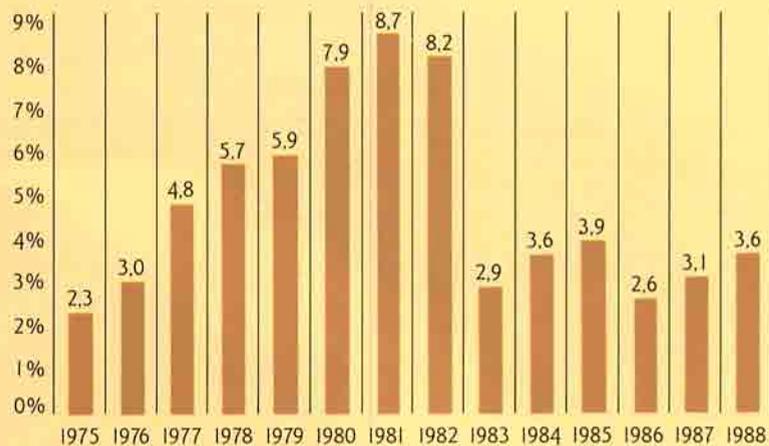
Le rendement du titre Pernod Ricard, mesuré par le rapport du dividende (avoir fiscal compris) sur le cours moyen du titre pendant l'année où ce dividende a été encaissé, a connu, depuis la création du Groupe en 1975, l'évolution figurant sur le graphique ci-contre.

On remarquera que le taux de rendement moyen a fortement baissé entre 1982 et 1983 ; mais cette évolution a entraîné en contrepartie une forte plus-value sur le capital des actionnaires de Pernod Ricard, le titre ayant en effet progressé de 220 % entre ces deux années.

COURS MOYEN ANNUEL DU TITRE en francs



RENDEMENT MOYEN ANNUEL en %



RÉSULTAT COURANT CONSOLIDÉ

en millions de francs

1975	263
1980	511
1985	916
1987	1 244
1988	1 347

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE

en millions de francs

1975	175
1980	376
1985	738
1987	1 009
1988	1 152

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

en millions de francs

1975	120
1980	265
1985	452
1987	635
1988	776

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ PAR ACTION (PART DU GROUPE)

en francs

1975	11,64
1980	25,15
1985	41,22
1987	58,95
1988	76,10

DIVIDENDE NET AJUSTÉ PAR ACTION

en francs

1975	4
1980	8,88
1985	16
1987	23
1988	26,50

Le Groupe Pernod Ricard

Pernod Ricard est :

- leader mondial de l'anis,
- premier producteur de spiritueux en Europe Continentale,
- premier producteur français de vins de marque,
- premier producteur de boissons sans alcool en France,
- leader mondial de préparations aux fruits pour yaourts et desserts lactés.

Employant 11 000 collaborateurs dont 3 000 à l'étranger, le Groupe compte une trentaine de filiales principales et 88 unités de production dont 31 à l'étranger et 57 en France (53 pour les spiritueux, 35 pour les sans alcool).

Septième entreprise du secteur agro-alimentaire français par le chiffre d'affaires et troisième par le résultat net, le Groupe est aussi le dixième plus gros contribuable national. Son capital est de 783 148 080 millions de francs divisé en 9 789 351 actions.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES H.D.T. PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

en millions de francs et en % du total

1975	889	62%
1988	5 059	43%
1975	344	24%
1988	3 296	28%
1975	187	13%
1988	1 895	17%
1975	14	1%
1988	1 431	12%

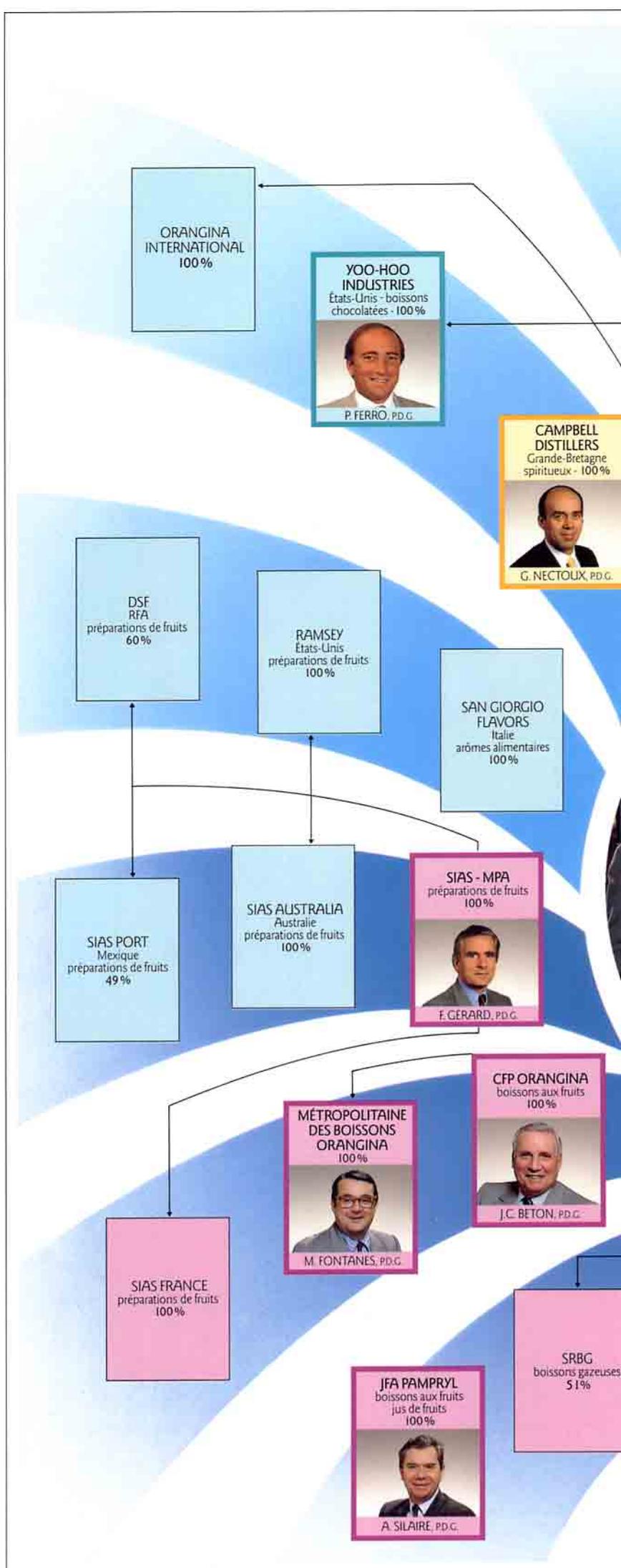
- VINS ET SPIRITUEUX FRANCE
- BOISSONS ET PRODUITS SANS ALCOOL FRANCE
- VINS ET SPIRITUEUX EXPORT ET ÉTRANGER
- BOISSONS ET PRODUITS SANS ALCOOL À L'ÉTRANGER

PART DU SANS ALCOOL DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.D.T.

1975	358	25%
1988	4 727	40%

PART DE L'EXPORT ET DE L'ÉTRANGER DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.D.T.

1975	201	14%
1988	3 326	28%





CANEI SpA
Italie
vins
100%

RAMAZZOTTI
Italie
spiritueux
100%
A. GHILARDI, D.G.

CUSENIER SAIC
Argentine
spiritueux
100%
G. DEBRISE, D.G.

BOULEVARD DISTILLERS
États-Unis
bourbon
100%

PERISEM
Suisse
spiritueux
100%
D. COLLÉ, D.G.

COOYMANS
Hollande
spiritueux
100%
T. JANSEN, D.G.

AUSTIN NICHOLS
États-Unis
100%
S. RIBALDO, D.G.

IRISH DISTILLERS
Irlande - whiskey
et spiritueux - 100%
R. BURROWS, D.G.

SEG M
Exportation
spiritueux
100%
R.J. BAUDINET, P.D.G.

PRAC S.A.
Espagne
spiritueux
100%
H. BOUR, D.G.

IGM DEUTSCHLAND
RFA
spiritueux - 100%
M. EBERLIN, D.G.



CRUS ET DOMAINES DE FRANCE
SVF et Cie
vins
100%

SOCIÉTÉ DES VINS DE FRANCE
vins
90%
A. RUCKERT, P.D.G.

CUSENIER
spiritueux
100%
J. HERPIN, P.D.G.

BESSERAT DE BELLEFON
champagne
98%
J.J. BOUFFARD, P.D.G.

PERNOD
spiritueux
100%
D. HEMARD, P.D.G.

DISTILLERIE LAURENT
eau-de-vie
70%

SPBG
boissons gazeuses
100%
C. FOLISSIER, P.D.G.

CIDRERIES ET SOPAGLY RÉUNIES
cidre - jus de raisin
calvados - 100%
M. PAITRE, P.D.G.

RICARD
spiritueux
100%
J.M. LABORDE, P.D.G.

GALIBERT & VARON
spiritueux
100%

SPA
armagnac
100%

DISTILLERIE DE HAUTE PROVENCE
spiritueux
100%
A. ROBERT, P.D.G.

De gauche à droite sur la photo centrale:
Bernard Cazals Directeur des Relations Humaines,
Christian Delclaux Directeur attaché à la Direction Générale,
Denis Berthu Directeur de la Communication,
Thierry Billot Directeur Financier,
Christine Fildier Directeur du Marketing,
Pierre-Marie Chateaneuf Directeur Administratif et Juridique et
Yves Ménoret Directeur du Centre de Recherche
entourent, au premier plan au centre,
Thierry Jacquillat, Directeur Général du Groupe.





Vins et spiritueux France

La politique de diversification définie en 1975, lors de la création du Groupe, a eu pour conséquence logique une diminution de la part relative des spiritueux au profit des nouvelles activités. Malgré l'arrivée de la Société des Vins de France en 1985, ce secteur qui représentait 62 % du chiffre d'affaires en 1975, ne représente plus aujourd'hui que 43 %.

Leader incontesté de l'anis, Pernod Ricard a étendu sa gamme et est désormais présent sur la quasi-totalité des segments du marché des spiritueux. L'arrivée d'Irish Distillers au sein du Groupe vient encore conforter cette position.

CHIFFRE D'AFFAIRES H.D.T. en millions de francs

1987	4 997
1988	5 059

RESULTAT COURANT en millions de francs

1987	867
1988	927

*Renoir: « Le déjeuner des Canotiers ».
Washington, Phillips Memorial Gallery.*

Vins et spiritueux France

Né du rapprochement des deux principaux producteurs d'anisés, depuis 1975 Pernod Ricard a considérablement étendu ses activités pour couvrir la plupart des segments du marché français des boissons alcoolisées.

Le Groupe occupe la seconde place en France sur le marché des apéritifs à base de vin et des vins doux naturels avec les marques Vabé, Bartissol, Cinzano, Dubonnet, Byrrh, Ambassadeur. La production des apéritifs à base de vin dont l'exploitation est confiée à Cusenier, est regroupée à Thuir.

Pernod Ricard est en première position sur le marché des amers avec Suze, sur celui du Calvados avec Busnel et sur celui du cassis, des liqueurs et des eaux-de-vie avec Cusenier et la Duchesse auxquelles s'ajoute Montesquiou pour l'armagnac.

Sur le marché des champagnes, Pernod Ricard offre une gamme de prestige notamment avec BdB et les millésimes de Besserat de Bellefon. Enfin, le Groupe dispose avec Bisquit d'un des tout premiers cognacs sur un marché toujours en croissance, mais à l'exportation.

Afin de satisfaire la demande des consommateurs, Pernod Ricard assure également en France la distribution d'une large gamme de spiritueux étrangers. Sur le marché des whiskies, les marques de sa filiale écossaise (Campbell Distillers), Clan Campbell, White Heather et Aberlour Glenlivet comptent parmi



les plus actives. Pernod distribue également le bourbon Wild Turkey de sa filiale américaine Austin Nichols, tandis que Cusenier commercialise le whisky Cutty Sark, ainsi que de grandes marques internationales comme le rhum léger Bacardi, la vodka Stolichnaya et le gin Gilbey's.

Depuis 1985, le Groupe est également leader du marché des vins de table avec la Société des Vins de France et ses principales marques : Vieux Papes, Maître Vignoux, La Villageoise, Bienvenu, Carré de Vigne, auxquelles se sont ajoutés les « Classiques », une gamme de vins d'AOC génériques. Parallèlement, la SVF a ouvert en 1987 un département « Crus et Domaines de France », sur le marché des vins fins.

L'ANNÉE 1988

Comme l'an passé, les anisés n'en finissent pas de battre leurs propres records. Les marques du Groupe, Ricard, Pastis 51 et Pernod continuent à bien se comporter. La marque leader, Ricard, progresse encore de 1,2 % et gagne des parts de marché.

Même constat pour les whiskies : Si le marché, en hausse de 4,5 % en 1988, augmente moins vite que par le passé, les marques du Groupe connaissent, elles, des progressions nettement supérieures : + 21,5 % pour Clan Campbell et + 23,5 % pour Cutty Sark. Le pur malt Aberlour Glenlivet et le bourbon Wild Turkey enregistrent des résultats de + 31 % et de + 46,5 %.

Après plusieurs années de baisse, le marché des apéritifs à base de vin s'est légèrement redressé en 1988 à + 0,8 %, mais Ambassadeur a fait nettement mieux, en hausse de 3 %. Enfin, sur le marché étroit mais très actif des nouvelles liqueurs, le lancement de « Peach Boy », par Cusenier, est une réussite.

Sur le marché des vins effervescents, le succès de Carlton ne se dément pas, puisqu'il progresse encore nettement alors qu'il n'est pas encore introduit en grande distribution. Café de Paris pour sa part, est en hausse de 13 %. Cusenier a, par ailleurs, lancé « Blanc de Fruits », un vin aux arômes de litchi et de pêche, qui a dépassé ses objectifs. Enfin, Besserat de Bellefon a maintenu ses positions sur les champagnes haut-de-gamme et présenté aux consommateurs la nouvelle cuvée des Moines.



La Société des Vins de France confirme son repositionnement dans le milieu de gamme. Les « Classiques » ont en effet dépassé les prévisions de ventes avec 4 millions de litres commercialisés. Crus et Domaines de France, pour les vins fins, a également enregistré de bons résultats sur un marché orienté à la hausse.

PERSPECTIVES 1989

Les sociétés du Groupe lanceront au plan national les principaux cocktails testés régionalement en 1988. Par ailleurs, elles verront leur gamme s'élargir par l'apport des marques d'Irish Distillers : Jameson chez Ricard, Bushmills chez Pernod, Tullamore Dew pour Cusenier et John Power chez Besserat de Bellefon.







Boissons et produits sans alcool France

Les ventes de produits sans alcool de Pernod Ricard en France représentaient, fin 1988, 28 % du chiffre d'affaires hors droits et taxes. Ce secteur a connu, depuis la création du Groupe, une croissance remarquable, tant sur le plan des volumes commercialisés que sur celui des résultats.

Orangina, Brut de Pomme, Banga, Pampryl, Fruidam, Pacific sont, avec Coca-Cola dont le Groupe est en France le principal concessionnaire, les marques clés d'un secteur qui a vu, en 1988, l'apparition des boissons « allégées ».

CHIFFRE D'AFFAIRES H.D.T. en millions de francs

1987	3 035
1988	3 296

RÉSULTAT COURANT en millions de francs

1987	342
1988	341

Bonnard : « Place Clichy »,
Besançon - Musée des Beaux-Arts.

Boissons et produits sans alcool France

Premier producteur français de boissons sans alcool, Pernod Ricard, à travers ses différentes filiales, produit et commercialise la plus large gamme sur ce marché. La Société Parisienne de Boissons Gazeuses et sa filiale SRBG distribuent sous licence les marques Coca-Cola, Fanta, Finley et Sprite, et assurent au Groupe la première place sur le marché des colas et des sodas.

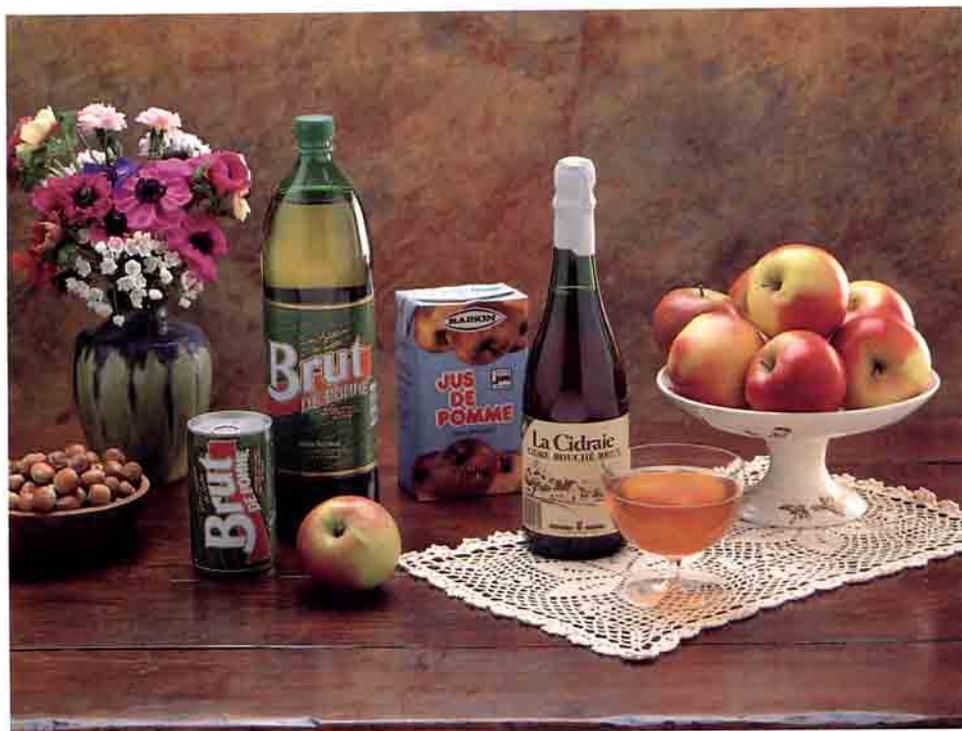
Avec Orangina Pernod Ricard possède, depuis 1984, la première marque française de boissons sans alcool. En 1988, la Métropolitaine des Boissons Orangina s'est vue également confier la commercialisation de Brut de Pomme, boisson faiblement calorique, pétillante aux extraits naturels de pomme.

Sur les secteurs des jus de fruits et des boissons fruitées, JFA Pampryl, avec Pampryl et Banga, s'affirme maintenant comme un des opérateurs les plus dynamiques du marché.

Sur ce même marché, les sociétés CDR Raison, spécialiste du cidre et des jus de pomme, et Sopagly, premier producteur européen de moût et de jus de raisin, ont fusionné au sein d'une nouvelle entité : la société CSR, Cidreries et Sopagly Réunies, une structure à taille et vocation européenne.

Avec Pacific, Ricard continue à progresser sur le marché des anisés sans alcool, occupant de très loin la première place dans cette spécialité.

Enfin, les préparations de fruits pour les yaourts et desserts lactés de



SIAS-MPA, accompagnent pleinement la croissance de leur marché.

L'ANNÉE 1988

Les boissons sans alcool en France ont profité en 1988 de conditions climatiques plus favorables que les années précédentes. En outre, le marché a bénéficié de l'apparition de boissons allégées, qui ont élargi la cible consommateur et représentent déjà plus de 5 % du marché total. Orangina Light et Banga Léger ont été les premières sur ce segment et s'en assurent une part importante.

Dans ce contexte, toutes les filiales du Groupe sont en progression. Orangina, grâce notamment aux nouveaux conditionnements boîte et PET et à la distribution automatique, voit ses ventes augmenter de 8 % sur l'année, établissant son nouveau record en volumes.

Même constat pour la SPBG et sa filiale SRBG, puisque les ventes de Coca-Cola ont progressé de 16 % sur les territoires exploités fin 88. A structure comparable, c'est la plus forte progression enregistrée depuis 10 ans. Les volumes commercialisés par la SPBG ont représenté 85 % des ventes totales de la Compagnie Coca-Cola en France.

Comme en 1987, les meilleures performances sont à mettre au compte de Banga qui voit ses ventes augmenter de 22 % en 1988, tandis que Pampryl, sur les jus de fruits haut-de-gamme, progresse encore de

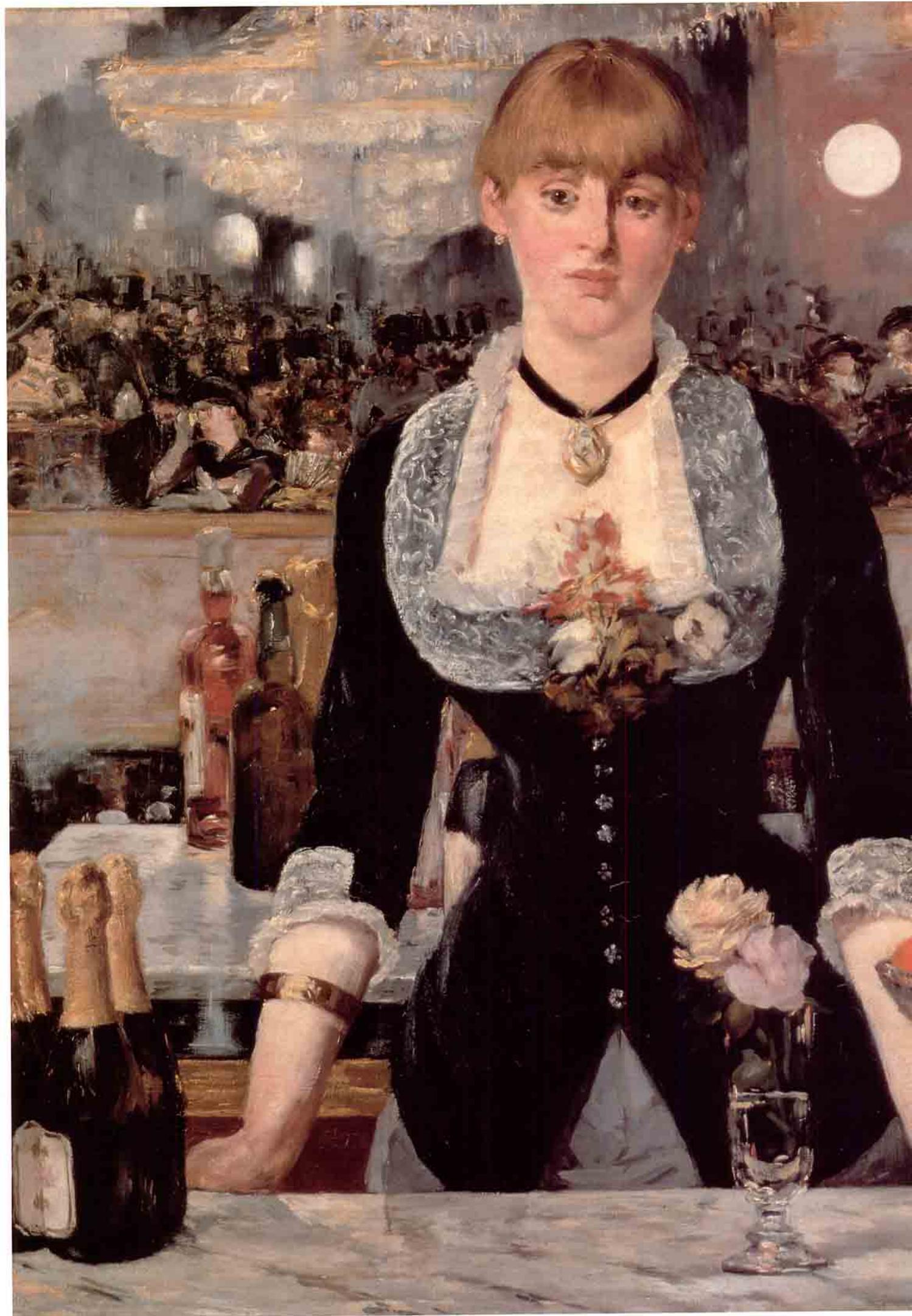
4 %. JFA Pampryl confirme ainsi, après les bons scores de 1987, la réussite de sa nouvelle politique marketing et commerciale.

Il faut enfin souligner les résultats de SIAS-MPA dont les préparations de fruits pour yaourts et desserts lactés progressent en France, conformément aux précédents exercices, de manière très satisfaisante.

PERSPECTIVES 1989

Ce secteur devrait continuer à bénéficier de l'arrivée sur le marché des boissons allégées. Par ailleurs, les sociétés du Groupe continueront de lancer de nouveaux produits, à l'instar de JFA Pampryl qui présentait Pulp Orange début 89. MBO intensifiera ses efforts pour la distribution de Brut de Pomme.







Vins et spiritueux étranger

L'activité vins et spiritueux à l'étranger constitue un élément capital de la stratégie de Pernod Ricard, cet axe de développement ayant été retenu comme prioritaire dès la création du Groupe.

Aujourd'hui, la part des vins et spiritueux à l'étranger représente 17 % du chiffre d'affaires consolidé hors droits et taxes. Un résultat plus que significatif si on tient compte de la part exportation encore faible dans l'activité de la Société des Vins de France.

CHIFFRE D'AFFAIRES H.D.T.
en millions de francs



RÉSULTAT COURANT
en millions de francs



Manet : « Bar aux Folies-Bergère ».
Londres - Courtauld Institute Gallery

Vins — et spiritueux étranger

La commercialisation des spiritueux du Groupe à l'étranger est assurée par la SEGM, Société pour l'Exportation de Grandes Marques, qui dispose elle-même de son propre réseau de filiales, le plus puissant d'Europe. Parallèlement, le Groupe a mis en place une structure internationale d'agents concessionnaires, partenaires à part entière, qui distribuent les produits leaders des grandes filiales.

La SEGM est présente par ses filiales dans la plupart des pays européens : en Allemagne Fédérale avec IGM Deutschland, en Italie avec Ramazzotti, en Suisse avec Perisem, en Espagne avec Prac S.A. et Ambrosio Velasco S.A., aux Pays-Bas avec Coymans. Par ailleurs, Cusenier Saic en Argentine est également rattachée à la SEGM.

Aujourd'hui, les principales marques du Groupe sont commercialisées sur les cinq continents dans plus de 140 pays. Pour réussir sa percée sur les marchés internationaux, Pernod Ricard s'appuie sur la présence hors France de 3 000 collaborateurs.

A côté de la SEGM, Pernod Ricard contrôle directement certaines sociétés implantées à l'étranger : Campbell Distillers au Royaume Uni, né du regroupement de House of Campbell et de Parkington, qui possède deux distilleries en Écosse où de prestigieux whiskies sont élaborés ; Austin Nichols aux États Unis, qui a rejoint le Groupe en 1980, et dont la filiale Boulevard Distillers produit le bourbon Wild Turkey.



Depuis 1985, Pernod Ricard détient également une participation de 30 % dans Heublein Brésil et Heublein Japan, favorisant ainsi la distribution de ses marques.

L'action de Pernod Ricard se développe dans d'autres régions du monde, en particulier en Asie du sud-est où le Groupe possède deux antennes commerciales, l'une à Singapour et l'autre à Tokyo. En Chine, Pernod Ricard a pris une participation dans une société mixte avec des partenaires chinois (Beijing Friendship Winery) et peut ainsi développer une production de vins chinois à partir de cépages français.

L'ANNÉE 1988

L'événement marquant de l'exercice a été la prise de contrôle du producteur de whiskey irlandais Irish Distillers. Née en 1966 du regroupement des 3 distilleries de République d'Irlande (Jameson, Power's et Cork Distilling), cette société a reçu en 1970, le renfort d'Old Bushmills, l'unique distillerie d'Irlande du Nord, et la plus vieille du monde.

Irish Distillers réalise 60 % de ses ventes sur les marchés étrangers. Les filiales du Groupe assureront en Europe la commercialisation des différentes marques de whiskeys, et notamment de Jameson et Bushmills.

Autre acquisition, celle de Canei SPA, une société italienne filiale de Bosca. Située près d'Asti, cette société produit notamment des vins de fantaisie, pétillants et faiblement alcoolisés



dont elle exporte l'essentiel. Le Groupe Pernod Ricard contrôle maintenant trois sociétés en Italie : Canei SPA, à laquelle s'ajoutent Ramazzotti (1985), pour la production et la distribution de vins et spiritueux, et San Giorgio (1987), première société italienne de l'aromatique alimentaire.

Si l'augmentation des droits et taxes des pays frontaliers (Espagne, Italie) a freiné les achats des grandes marques du Groupe réalisés aux frontières pour leur part, les produits propres aux filiales implantées à l'étranger améliorent leurs positions. C'est le cas pour l'Amaro Ramazzotti en Italie ou le Pacharan Zoco, un assemblage de prunelle sauvage et d'anis qui enregistre + 12 % en Espagne.

Beaucoup d'autres produits entament ou poursuivent de prometteuses carrières à l'étranger : Carlton a

quadruplé ses ventes et les vins de Crus et Domaines de France avec + 25 %.

Hors France toujours, Clan Campbell progresse de 47 % et investit de nouveaux marchés comme l'Australie où les ventes des whiskeys du Groupe ont été multipliées par trois en 2 ans. Wild Turkey quant à lui double ses ventes en Europe et au Japon.

PERSPECTIVES 1989

Le développement international du Groupe va profiter pleinement en 1989 de l'entrée en scène d'Irish Distillers. Mais l'intégration de cette importante filiale n'exclut nullement d'autres acquisitions ou des créations pour aborder de nouveaux marchés. Ce fut le cas en avril 89 avec Pernod Ricard Australia.





Boissons et produits sans alcool étranger

En 1975, l'activité sans alcool à l'étranger ne représentait que 1 % du chiffre d'affaires consolidé. Depuis, la part de ce secteur n'a cessé de progresser. Elle atteint aujourd'hui 12 % avec une forte progression en 1988 sous l'impulsion de SIAS-MPA.

Pour Pernod Ricard, le secteur sans alcool étranger est devenu essentiel depuis les acquisitions de SIAS-MPA et d'Orangina. Les résultats obtenus témoignent déjà de la justesse des ambitions.

CHIFFRE D'AFFAIRES H.D.T.
en millions de francs



RÉSULTAT COURANT
en millions de francs



Béraud : « Le chalet du cycle au Bois de Boulogne ».
Paris - Musée Carnavalet.

Boissons et produits sans alcool étranger

Depuis l'acquisition de la CFPO en 1984, Orangina est devenu le symbole des ambitions internationales de Pernod Ricard dans le secteur sans alcool à l'étranger. Dès 1985, le Groupe créait Orangina International, filiale à 100 % d'Austin Nichols, dont les objectifs prioritaires sont de développer la marque sur les marchés étrangers, aux États-Unis, au Canada, en Europe et en Asie. Aujourd'hui, 8 unités d'embouteillage Orangina sont en exploitation aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en Suisse, au Portugal, en RFA, en Malaisie et en Arabie Saoudite.

SIAS-MPA, filiale du Groupe depuis 1982 est le leader mondial des préparations aux fruits pour yaourts et desserts lactés. Cette position est le résultat d'une politique d'innovation permanente lui permettant de renouveler chaque année plus de 20 % de sa gamme. Elle réalise 75 % de son chiffre d'affaires à l'international et possède 8 unités de production dont 4 aux États-Unis. Avec ses filiales, SIAS-MPA est présente aux USA (Ramsey), en Allemagne (DSF) et au Mexique (SIAS PORT). Elle a encore accru ses moyens de production et de recherche en 1988 avec l'acquisition de la société Ingredient Systems Division, une entreprise américaine spécialisée dans le même secteur.



L'ANNÉE 1988

L'année 1988 a été particulièrement faste pour Orangina International. Ainsi en Europe – gérée directement depuis un bureau mis en place à Genève – la petite bouteille ronde a très largement confirmé sa percée en Grande-Bretagne où, pour sa deuxième année de présence, les volumes progressent de 43 % après un lancement très réussi en 1987. Confirmation également en Suisse où la hausse atteint 12 %. Sur la Belgique enfin, le lancement a été effectué avec succès en 1988 puisque la marque est déjà référencée dans la quasi-totalité des points de vente.

Bons résultats également en Amérique du Nord où les investissements publicitaires et la politique de référencement ont entraîné une augmentation des volumes dans les zones où Orangina est déjà implantée (New York, Washington, Québec). A New York, cette progression a été de 20 %. En Asie du sud-est, le chiffre est de + 52 % sur Singapour, tandis qu'Hong Kong a fait l'objet d'un lancement partiel.

Enfin, la marque a réussi une très belle percée en Arabie Saoudite: lancée en 1988, Orangina a largement dépassé ses objectifs et dispose maintenant d'une bonne assise pour couvrir les pays du Golfe.

Nouveaux venus dans le secteur sans alcool à l'étranger, ce sont les wines coolers d'Irish Distillers. Le producteur de whiskey irlandais a en effet lancé le West Coast Cooler en 1984, sur son marché intérieur mais aussi à

l'exportation. Déjà il détient plus de la moitié du marché australien et est présent en Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Guinée et Hong-Kong.

SIAS-MPA enfin profite pleinement du développement mondial du marché des yaourts et des desserts lactés et enregistre, grâce à l'impulsion de ses différentes filiales à l'étranger, la plus forte augmentation de chiffre d'affaires parmi les sociétés du Groupe au cours de l'exercice 1988. Le renfort d'Ingredient Systems Division devrait lui permettre de poursuivre sa croissance sur un rythme soutenu, à la fois sur le marché toujours florissant des yaourts, mais aussi sur celui en pleine expansion aux

États-Unis des pâtisseries, des bonbons et crèmes glacées aux fruits.

PERSPECTIVES 1989

Orangina International s'étant fixé pour objectif d'assurer le lancement de sa marque chaque année sur un nouveau pays, 1989 verra en Italie le début d'un test de la petite bouteille ronde.

SIAS-MPA devrait poursuivre sa croissance soutenue encore favorisée en début d'année, par une acquisition en Australie. Elle ouvrira aussi une nouvelle unité de production en Grande-Bretagne.







Recherche et innovation

Situé à Créteil, près de Paris, le Centre de Recherche Pernod Ricard réunit six laboratoires spécialisés par discipline : agronomie, microbiologie, technologie, analyse physique et chimique, analyse sensorielle et formulation, conditionnement et études industrielles, sécurité alimentaire.

Au service de toutes les filiales du Groupe, chacun de ces laboratoires a une tâche qui lui est propre mais tous ont en commun une vocation, l'aromatique, et un maître mot, la qualité.

Monet: « Le déjeuner »,
Paris - Musée d'Orsay

Recherche et innovation

Aujourd'hui, dans le secteur des boissons, il faut pouvoir distinguer de manière indiscutable les arômes naturels de leur réplique de synthèse, s'assurer des caractéristiques des matières premières, déterminer les qualités organoleptiques des boissons, améliorer les produits existants ou en créer de nouveaux. Il est également nécessaire de maîtriser les processus de fermentation, de comprendre les effets de l'absorption des boissons sur l'organisme, de mettre au point l'industrialisation de la production et du conditionnement...

Dans ce cadre, bien que chacun des laboratoires ait une mission précise, les complémentarités jouent à plein. Lorsqu'une nouvelle variété de plante aromatique est découverte par les chercheurs du laboratoire d'agronomie, le laboratoire d'analyse physique et chimique en étudie la composition moléculaire, le laboratoire d'analyse sensorielle et de formulation évalue ses qualités organoleptiques et celui de la sécurité alimentaire s'assure de son innocuité...

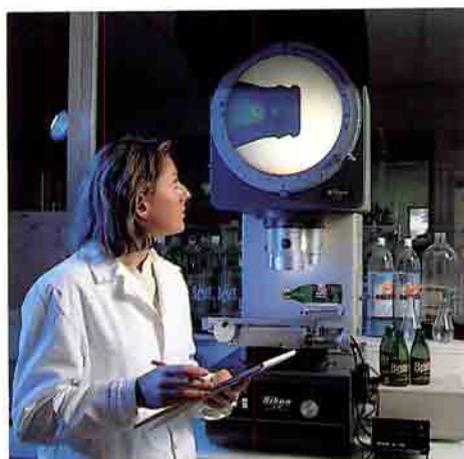
Le premier maillon de la chaîne de la recherche est l'agriculture : c'est elle qui fournit la matière première indispensable à l'élaboration de tous les produits du Groupe. En 1988, Pernod Ricard a consommé l'équivalent de 2 millions de tonnes de plantes et de fruits issus de notre sol. Il s'affirme ainsi comme un élément clé de l'agriculture française avec laquelle il a d'ailleurs développé un véritable partenariat.



Par exemple, l'équipe du laboratoire d'agronomie a lancé, en Auvergne et en Normandie, un programme de culture expérimentale de gentiane. De même en Camargue, pour les premières récoltes françaises de plants de réglisse. C'est aussi Pernod Ricard qui est à l'origine de l'introduction de la culture du fenouil dans la vallée du Rhône et en Camargue. En France, près de mille hectares produisent 60 tonnes d'anéthole par an, soit environ 30 % des besoins du Groupe. Ainsi, Pernod Ricard peut-il échapper au quasi-monopole dont jouissait la Chine pour cette production.

CULTURES IN VITRO

Parallèlement, le Centre de Recherche s'attache à développer de nouvelles méthodes de culture. Il possède ainsi un important laboratoire de cultures in vitro de plantes aromatiques. C'est là que sont clonés, dans des tubes en verre, les plants de fenouil sélectionnés pour leur potentiel de synthèse



d'huiles essentielles anisées. Ces plantules seront ensuite élevées dans les salles de transplantation jusqu'à la bonne taille puis cultivées en plein champ pour la production de semences. Il en va de même pour d'autres plantes aromatiques...

Dans le but de découvrir de nouveaux arômes, Pernod Ricard a mis au point un vaste programme de recherche de plantes et de fruits à l'étranger. En Indonésie, en Australie, au Brésil et ailleurs, des spécialistes (chercheurs, agronomes, botanistes, pharmacologues,...) sélectionnent de nouvelles variétés encore inconnues. Elles seront peut-être la base des boissons de demain. C'est du moins ce que détermineront les services marketing du Groupe qui sont étroitement associés à ces recherches.

Tout en menant cette activité, le Centre de Recherche Pernod Ricard veille au suivi de la qualité des différentes boissons commercialisées par les filiales. Ainsi, le laboratoire d'analyse sensorielle et de formulation a-t-il formé une équipe de dégustateurs qui évaluent les qualités organoleptiques des boissons produites dans les différentes unités.

Autre axe de recherche, les études industrielles. Le laboratoire concerné s'organise autour de deux axes principaux : l'emballage et le développement. C'est notamment lui qui a étudié puis lancé industriellement la bouteille en polyester transparent (le PET) pasteurisable, résistant à la pression pour les boissons contenant des bulles (une première mondiale avec Brut de Pomme). C'est également ce laboratoire qui a créé la bouteille d'un litre en verre dont le sommet reproduit la petite bouteille ronde d'Orangina. Parallèlement, un département spécialisé s'attache à mettre en œuvre dans les unités du Groupe les nouvelles technologies et les nouveaux processus de fabrication.

Pernod Ricard consacre près de 1 % de son chiffre d'affaires à la recherche. En France, ce sont plus de 100 collaborateurs ingénieurs et chercheurs de haut niveau qui travaillent dans ce secteur. Ils bénéficient du renfort des différentes équipes qui, de par le monde, recueillent de nouveaux arômes et, depuis 1987, du concours de la nouvelle filiale San Giorgio, première société italienne d'aromatique alimentaire.



L'année sociale 1988

En 1988, deux sociétés ont rejoint le Groupe et ont été consolidées dans le bilan social :

- Yoo-Hoo Industries aux Etats-Unis qui devient une filiale d'Austin Nichols,
- Ingredient System Division également aux Etats-Unis et qui devient une filiale de SIAS-MPA.

Deux autres sociétés sont entrées fin 1988 et seront consolidées en 1989 :

- Irish Distillers en Irlande qui devient une filiale directe de Pernod Ricard,
- Canei SPA en Italie qui intègre le réseau des filiales de la SEQM.

Au 31 décembre, les effectifs du Groupe hors Irish Distillers et Canei SPA atteignent 10 009 personnes, dont 7 811 en France, et 2 198 à l'étranger.

LE PROGRÈS SOCIAL

Les différentes sociétés du Groupe assurent un progrès social constant au niveau quantitatif comme au plan qualitatif.

Les Ressources Humaines du Groupe étant une richesse essentielle, l'effort a consisté à :

- développer la motivation notamment par l'information,
- poursuivre les efforts en matière de sécurité au travail,
- dispenser une formation permettant à chacun d'améliorer son efficacité et de se préparer aux nécessaires évolutions des métiers.

Par ailleurs, le Groupe poursuit à travers ses filiales, sa politique de participation et d'actionnariat des salariés.

Des systèmes d'intéressement ont été mis en place dans un certain nombre de sociétés. En 1988 ils ont été instaurés chez SIAS-MPA, Ricard et Pernod.

Des actions d'amélioration de la gestion des Ressources Humaines ont été engagées, notamment chez JFA-Pampryl et Pernod. Chez cette dernière, dans le cadre du Projet d'Entreprise, une vaste opération de consultation du personnel a été entreprise. Elle a été ensuite suivie d'une information générale sur le système d'évaluation et de gestion du personnel.

Dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions de la Société, institué en 1988 par le Groupe Pernod Ricard, le nombre d'actions achetées en 1988 a été de 99 975.

LE BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ

Le périmètre de consolidation de ce bilan est le même que celui du bilan financier.

Cependant, pour les éléments de rémunération, seules les filiales françaises sont consolidées.

LES EFFECTIFS

Ceux-ci ont été en légère baisse en 1988 de 0,98 %. Ils traduisent une réduction du personnel de production due aux gains de productivité, aux restructurations industrielles et aux recherches de synergies. Cette baisse demeure sensible malgré le

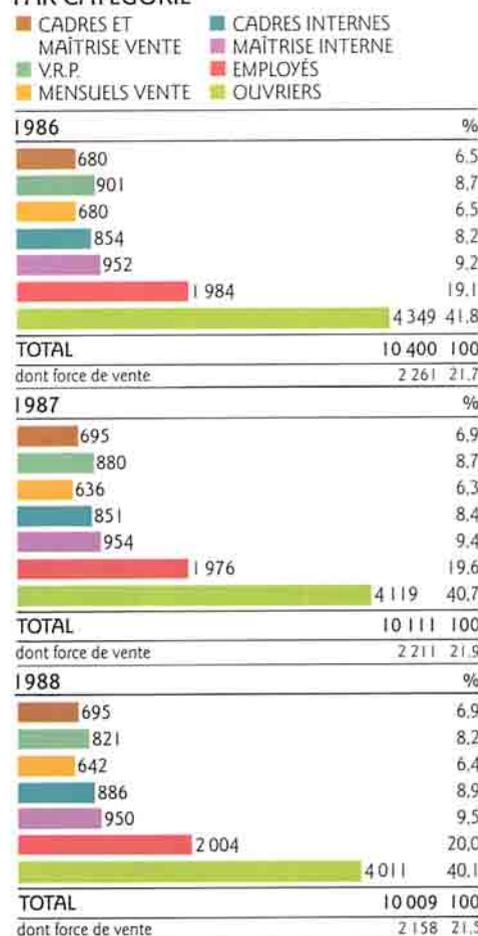
redéploiement des équipes commerciales.

La société Hoo-Yoo représente 150 personnes qui rejoignent le Groupe en 1988.

On peut signaler le départ de 60 collaborateurs de la SPBG à la suite de la reprise par Coca-Cola des concessions de Bordeaux, Vichy et Orléans. En revanche, les forces commerciales du reste du territoire ont été sensiblement renforcées (52 personnes).

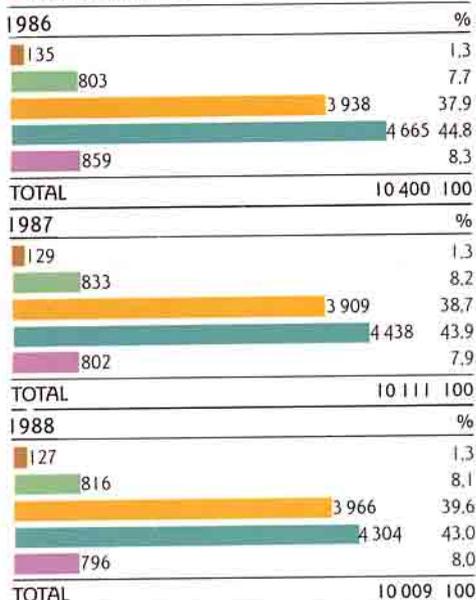
La SVF pour sa part termine son plan social. On note une diminution des effectifs de 100 personnes en 1988.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE



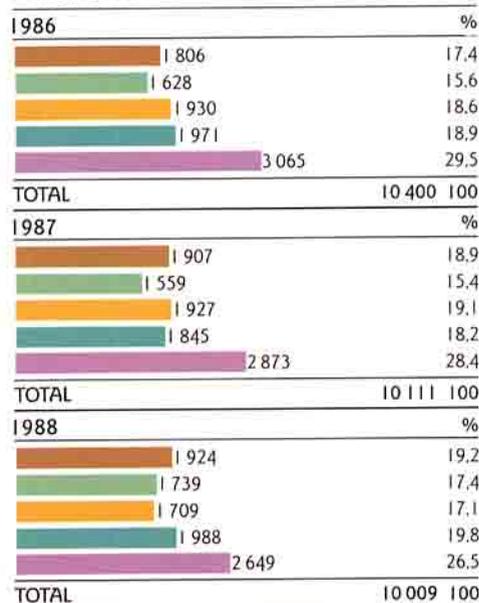
ÂGE

- 60 ANS ET PLUS
- 55 à 50 ANS
- 40 à 54 ANS
- 25 à 39 ANS
- MOINS DE 25 ANS



ANCIENNETÉ

- 20 ANS ET PLUS
- 15 à 19 ANS
- 10 à 14 ANS
- 5 à 9 ANS
- MOINS DE 5 ANS



ÂGE MOYEN ET ANCIENNETÉ MOYENNE PAR CATÉGORIE

CATÉGORIE	ANNÉE	ÂGE MOYEN	ANCIENNETÉ MOYENNE
OUVRIERS	1986	38 ans 5 mois	10 ans 10 mois
	1987	39 ans 7 mois	11 ans 6 mois
	1988	39 ans 11 mois	11 ans 10 mois
EMPLOYÉS	1986	36 ans 6 mois	11 ans
	1987	37 ans	11 ans 3 mois
	1988	36 ans 5 mois	11 ans 3 mois
MAÎTRISE INTERNE	1986	40 ans 10 mois	14 ans 2 mois
	1987	41 ans 7 mois	15 ans
	1988	41 ans 6 mois	14 ans 6 mois
CADRES INTERNES	1986	43 ans 11 mois	14 ans 8 mois
	1987	44 ans 1 mois	14 ans 8 mois
	1988	42 ans 10 mois	14 ans 3 mois
MENSUELS VENTE	1986	34 ans 5 mois	6 ans 1 mois
	1987	33 ans 3 mois	5 ans 3 mois
	1988	32 ans	4 ans 6 mois
V.R.P.	1986	39 ans 9 mois	10 ans
	1987	40 ans 9 mois	10 ans 3 mois
	1988	40 ans 3 mois	11 ans 3 mois
CADRES ET MAÎTRISE VENTE	1986	42 ans 7 mois	13 ans 11 mois
	1987	42 ans 4 mois	13 ans 11 mois
	1988	42 ans 7 mois	14 ans 3 mois
TOTAL	1986	38 ans 10 mois	11 ans 4 mois
	1987	39 ans 6 mois	11 ans 8 mois
	1988	39 ans 4 mois	10 ans 2 mois

L'ÂGE ET L'ANCIENNETÉ

Ces éléments sont relativement stables.

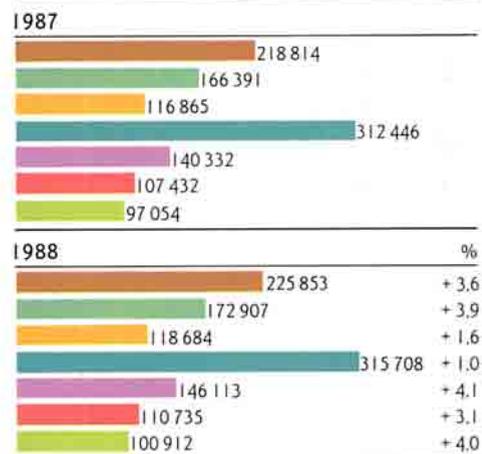
On note une légère augmentation de l'âge moyen et de l'ancienneté moyenne du personnel sous contrats à durée indéterminée, alors que l'on assiste au phénomène inverse (voir tableau ci-contre) si l'on prend en compte en plus des contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée.

LA RÉMUNÉRATION

Les éléments présentés ne concernent que les sociétés françaises. Il est, en effet, difficile de cumuler des rémunérations dans des pays

SALAIRE ANNUEL MOYEN

- CADRES ET MAÎTRISE VENTE
- MAÎTRISE INTERNE
- V.R.P.
- MENSUELS VENTE
- CADRES INTERNES
- MAÎTRISE INTERNE
- EMPLOYÉS
- OUVRIERS



différents, les résultats pouvant être faussés par des parités ou des écarts de niveau de vie.

L'année sociale 1988

LA FORMATION

Les dépenses de formation s'élèvent à 26,34 millions en 1988, en progression de 27 % par rapport à 1987.

Elles ont bénéficié à 2 862 personnes, soit une progression de 19 % par rapport à l'année 1987.

Le nombre d'heures de formation progresse de 37 %. Cette progression s'applique à toutes les catégories professionnelles et tout particulièrement au personnel « ouvriers » ainsi qu'aux « mensuels de vente ».

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation est passé de 1,48 % à 1,95 %.

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR CATÉGORIE

Catégorie	1986	%	1987	%	1988	%
CADRES ET MAÎTRISE VENTE	7 912	12,7	8 589	11,3	11 176	10,8
CADRES INTERNES	4 996	8,0	4 741	6,2	7 249	7,0
MAÎTRISE INTERNE	3 008	4,8	9 168	12,1	28 287	27,2
V.R.P.	9 351	15,0	11 231	14,8	12 973	12,5
EMPLOYÉS	11 603	18,6	12 539	16,5	12 914	12,4
MENSUELS VENTE	12 723	20,4	13 818	18,2	13 901	13,4
OUVRIERS	12 819	20,5	15 863	20,9	17 361	16,7
TOTAL	62 412	100	75 949	100	103 861	100

FORMATION

	1986		1987		1988	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Nombre d'heures	62 412		75 952		103 863	
% du temps travail		0,34		0,41		0,54
Nombre de bénéficiaires	1 988		2 395		2 862	
% de l'effectif total		19,12		23,69		28,6
Nombre d'heures par bénéficiaire	31 h 24		31 h 43		36 h 20	
Dépenses	16 874 550		20 775 410		26 340 025	
% de la masse salariale		1,20		1,48		1,95

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'amélioration des conditions de travail, tant sur le plan de l'hygiène, que sur celui de la sécurité et du confort, continue à faire l'objet de soins attentifs de la part des différentes sociétés du Groupe.

En 1988, les efforts ont notamment porté sur :

- la diminution du bruit dans les ateliers,
- le développement des automatismes qui contribuent à la suppression des travaux présentant le moins d'intérêt ou nécessitant des efforts physiques importants,
- l'aménagement des locaux (isolation thermique et phonique).

L'ABSENTÉISME

Le nombre de jours d'absence toutes causes confondues est en légère augmentation.

Le nombre de salariés victimes d'accidents du travail et de trajet est en baisse (707 contre 757 en 1987). Le taux de gravité baisse, il passe de 1,08 à 0,84.

NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR NATURE D'ABSENCE

Nature d'absence	1986	%	1987	%	1988	%
AUTRES CAUSES	9 858	7,4	8 450	6,9	9 462	7,7
ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET	19 569	14,7	15 675	12,8	14 900	12,2
MATERNITÉS	6 914	5,2	8 504	7,0	7 803	6,4
MALADIES	97 075	72,7	89 772	73,3	89 970	73,7
TOTAL	133 416	100	122 401	100	122 135	100

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET

	1986	1987	1988
Taux de fréquence Nombre d'accidents Million d'heures de travail	43,71	40,98	38,08
Nombre d'accidents avec arrêt	798	757	707
Taux de gravité Nombre de jours d'arrêt Mille heures de travail	1,01	0,84	0,80
Nombre de jours d'arrêt	18 439	15 574	14 787

RAPPORT ANNUEL

Président Honoraire
Monsieur Paul Ricard

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil
Monsieur Patrick Ricard

Administrateurs
Monsieur Jean-Claude Beton
Monsieur Bernard Cambournac
Monsieur Claude Foussier
Monsieur François Gérard
Madame Françoise Hémard
Monsieur Thierry Jacquillat
Monsieur François Laporte Bisquit
Madame Danièle Ricard
Monsieur Arthur Veil Picard

Société Paul Ricard
Représentant permanent :
Madame Béatrice Baudinet

DIRECTION GÉNÉRALE

Président-Directeur Général
Monsieur Patrick Ricard

Directeur Général
Monsieur Thierry Jacquillat

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur Jean Delquié
Société d'Expertise Comptable
A. et L. Genot
Cabinet Robert Mazars
Commissaires suppléants
Société d'Etudes Economiques
et d'Expertise Comptable
Monsieur José Marette



**Groupe
Pernod Ricard**

Assemblée Générale Ordinaire
du 10 mai 1989

Exercice 1988

SOMMAIRE

Rapport de Gestion	34
Comptes consolidés	39
Rapport des Commissaires aux Comptes	52
Comptes sociaux	53
Rapports des Commissaires aux Comptes	65
Résolutions	67

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et de ses filiales au cours de l'exercice 1988, et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 1988.

Au cours de l'année 1988, le Groupe Pernod Ricard a effectué plusieurs acquisitions importantes qui s'intègrent parfaitement dans ses objectifs stratégiques : la diversification de ses activités en augmentant la part des boissons et produits sans alcool ; le développement de ses exportations et de ses implantations à l'étranger. Ainsi, la filiale américaine de SIAS-MPA prenait en mars le contrôle de Ingredient System Division, opération qui lui a permis de renforcer ses positions sur le marché américain des préparations aux fruits. En mai 1988, Pernod Ricard achetait la société américaine Yoo-Hoo Industries, leader des boissons chocolatées sur son marché domestique, avec la volonté de renforcer significativement sa présence commerciale sur le secteur des boissons sans alcool aux Etats-Unis. En novembre, en raison du succès de son offre publique d'achat amical sur la société Irish Distillers, Pernod Ricard acquérait le seul grand producteur de whisky irlandais et ses marques de renommée internationale.

Par ailleurs, utilisant l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986, et profitant des conditions du marché boursier, le Conseil d'Administration décidait, en janvier 1988, de réduire de 5 % le capital social de votre Société, par offre de rachat aux actionnaires de 515 000 actions au prix de F 678 l'une. Cette opération, d'un montant total de 349 millions de francs, a eu pour effet d'augmenter le bénéfice net par action 1988 d'environ 3 %.

Enfin, à la suite de négociations entamées en février 1988, Pernod Ricard et la Société Générale concrétisaient en octobre 1988 une prise de participation croisée. Pernod Ricard acquérait, au travers de sa filiale Santa Lina, 2,36 % du capital de la Société Générale pour un prix d'environ 590 millions de francs, alors que la Société Générale achetait 49,95 % de SIFA, sous-filiale de Pernod Ricard détenant 9,3 % des actions du Groupe, pour un prix d'environ 631 millions de francs. Comme pour la Compagnie Financière de Suez, cette opération permet de se rapprocher de partenaires financiers de qualité, dont les liens avec Pernod Ricard se trouvent ainsi renforcés.

GRUPE PERNOD RICARD

RÉSULTATS COMMERCIAUX EN FRANCE

En France, la consommation de spiritueux, après trois années de croissance sensible, a augmenté de 0,7 % en 1988. Les ventes de produits du Groupe, en hausse de près de 1 %, ont progressé légèrement plus que le marché. Les spiritueux anisés, qui représentent le segment le plus important du marché, ont continué à croître. Ricard, en hausse de 1,2 %, a gagné des parts de marché, alors que les expéditions de Pastis 51 ont diminué à la suite d'un déstockage de la Grande Distribution en fin d'année. Ce dernier phénomène a aussi été constaté sur Suze.

Les alcools de grain importés se sont encore développés en 1988, malgré le ralentissement de la croissance des whiskies dû aux augmentations de prix qui ont été pratiquées du fait du renchérissement considérable des eaux-de-vie. Le Groupe Pernod Ricard a renforcé ses positions sur ce marché grâce aux très bonnes performances de ses produits : les scotch whiskies Clan Campbell et Cutty Sark, le single malt Aberlour, le bourbon Wild Turkey, la vodka Stolichnaya et le gin Black Jack.

Sur un marché en léger déclin, les expéditions d'apéritifs à base de vin et de vin doux naturel ont globalement maintenu leur position, alors qu'Ambassadeur a vu ses ventes évoluer plus favorablement.

Le cognac Bisquit, en légère hausse, et l'Armagnac Marquis de Montesquiou, en croissance de près de 20 %, ont renforcé leurs positions sur un segment de marché en régression de 6 %.

Enfin, les expéditions de champagnes et vins mousseux du Groupe ont augmenté de 14 %, grâce notamment au bon comportement de Café de Paris, de Blanc Foussy et du vin pétillant à la pêche Carlton.

La consommation de vin de table, comme par le passé, a baissé sensiblement, alors que les vins de qualité ont progressé. Dans ce contexte difficile, les ventes de la SVF ont globalement décliné, les résultats commerciaux de Crus et Domaines de France ne permettant pas encore de compenser les pertes de volumes sur les vins de table.

Sur le marché des boissons et produits sans alcool, les principales marques commercialisées par le Groupe ont connu une année 1988 très satisfaisante, avec une progression des expéditions de plus de 21 % pour Banga et de plus de 8 % pour Orangina. Sur les concessions encore exploitées fin 1988 par SPBG et sa filiale SRBG, les ventes de Coca-Cola ont progressé de plus de 15 %.

Par ailleurs, les volumes de préparations aux fruits commercialisés par SIAS-MPA ont continué à croître en 1988, grâce au souci permanent de cette société de répondre, par l'innovation et la qualité, à l'attente de sa clientèle.

RÉSULTATS COMMERCIAUX À L'ÉTRANGER

A l'étranger, la consommation de spiritueux a suivi la tendance négative des années précédentes. Les ventes du Groupe y ont cependant progressé, grâce au fort développement de Wild Turkey, House of Campbell, Carlton et Zoco. À l'inverse, l'augmentation des droits en Italie et en Espagne a freiné les achats de grandes marques de Ricard et Pastis 51 réalisés aux frontières, alors que les expéditions sur les marchés locaux étaient satisfaisantes. Enfin, les exportations de vins de qualité réalisées par la Société des Vins de France ont progressé de près de 25 %.

Sur le secteur des produits et boissons sans alcool, Orangina a confirmé sa percée en Europe avec une progression de 43 % en Grande-Bretagne pour sa deuxième année de présence, tandis que l'implantation de la marque se poursuit favorablement aux Etats-Unis. Le lancement d'Orangina en Arabie Saoudite s'est par ailleurs déroulé avec succès. Yoo-Hoo, boisson chocolatée acquise en 1988, a vu ses ventes augmenter de 17 % sur le marché américain.

Enfin, la progression des expéditions de SIAS-MPA et ses filiales s'est poursuivie en 1988, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et au Mexique.

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En 1988, le périmètre de consolidation du Groupe s'est agrandi des activités américaines Yoo-Hoo Industries et Ingredient System Division et de la société de droit irlandais Comrie plc, sous-holding ayant servi de support à l'acquisition amicale de Irish Distillers Group. À l'inverse, la société SIFA, dont 49,95 % et 0,15 % du capital ont été respectivement cédés à la Société Générale et à la Société Paul Ricard, a été déconsolidée, ses produits étant essentiellement constitués des dividendes Pernod Ricard. Compte tenu de l'acquisition de Irish Distillers en fin d'année, le compte de résultat ne sera intégré qu'à partir de 1989, seul le bilan de cette société ayant été consolidé au 31 décembre 1988.

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'est établi à 13,5 milliards de francs, en progression de 7,6 %, et le chiffre d'affaires hors droits et taxes à 11,7 milliards de francs, en progression de 9,1 %. Outre l'impact du changement de périmètre de consolidation, cette évolution favorable reflète la bonne activité commerciale des sociétés du Groupe.

La marge brute, qui s'est élevée à 6,7 milliards de francs en 1988, a représenté 57,7 % du chiffre d'affaires hors droits et taxes contre 58,2 % l'année précédente. A structure identique, le taux de marge brute serait resté au même niveau.

L'augmentation de 12,8 % des services extérieurs, qui incluent l'ensemble des travaux assurés par des tiers, résulte de l'intensification des efforts publi-promotionnels dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

A structure identique, les frais de personnel, qui se sont établis à 2,1 milliards de francs, n'ont augmenté que de 1,8 %, montrant ainsi la poursuite des efforts de productivité réalisés par le Groupe.

Le résultat avant opérations financières s'élève à 1,5 milliard de francs, en progression de près de 15 %. Est jointe en annexe aux comptes consolidés, la répartition de ce résultat par secteurs d'activité. Les principales tendances ont été les suivantes : augmentation de 7 % du résultat du secteur des vins et spiritueux en France, consécutive aux bonnes performances commerciales de Ricard et de la contraction des charges d'exploitation, en particulier à la Société des Vins de France ; forte progression du secteur des vins et spiritueux étrangers grâce à l'évolution très favorable de l'activité des filiales américaines et britanniques de Pernod Ricard ; stabilité du secteur sans alcool en France, en raison de la perte des concessions Coca-Cola de Bordeaux, Vichy et Orléans ; enfin, résultat du secteur sans alcool étranger qui passe de 17 millions de francs en 1987 à 110 millions de francs en 1988, cette évolution résultant essentiellement de l'intégration de la société américaine Yoo-Hoo Industries.

Les frais financiers, de 178 millions de francs, soit environ 1,2 % du chiffre d'affaires toutes taxes comprises, ont doublé en 1988 en raison du financement des acquisitions effectuées à la fin de l'année 1987 et en 1988, et de la réduction du capital de votre Société.

En conséquence de ce qui précède, le résultat courant a progressé de 8,2 %, pour atteindre 1 347 millions de francs. Conformément aux recommandations de la Commission des Opérations de Bourse, l'amortissement des survaleurs est désormais inscrit à la dernière ligne du compte de résultat.

Les charges exceptionnelles nettes ont représenté 145 millions de francs en 1988. Ce niveau s'explique par un certain nombre d'éléments non récurrents : charges de restructuration chez Orangina à la suite de la fermeture de l'usine de Lormont ; dépréciation des actions détenues par Pernod Ricard dans le cadre du plan d'option d'achat mis en place en 1988 ; frais liés à l'acquisition de Irish Distillers

Group. Ces frais exceptionnels sont en partie compensés par une reprise de provision pour charges sociales sur les indemnités de mise à la retraite et par des plus-values réalisées sur des cessions d'actifs, et en particulier, sur celle des actions de la société Salon.

Le résultat net consolidé, avant amortissement des survaleurs, s'est établi à 794 millions de francs, en augmentation de 23,7 %. Le taux d'imposition qui était de 43,8 % en 1988 est passé à 39,7 % en raison de la baisse du taux d'imposition en France, des reports déficitaires de la Société des Vins de France et du taux d'imposition plus favorable de certaines filiales étrangères du Groupe. Le résultat des sociétés mises en équivalence a représenté 69 millions de francs en 1988, l'essentiel de ce poste étant constitué par notre quote-part de résultat net du Groupe Suez.

Après amortissement des survaleurs, en progression sensible par suite de l'acquisition de la société américaine Yoo-Hoo Industries, le résultat consolidé s'est élevé à 776 millions de francs, en progression de 22,2 % et la part du Groupe à 745 millions de francs, en hausse de 22,6 %.

BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan au 31 décembre 1988 s'élève à 14,3 milliards de francs ; il était de 9,1 milliards de francs à la fin de l'exercice 1987. Cette variation s'explique essentiellement par les acquisitions effectuées au cours de l'année 1988, en particulier Yoo-Hoo Industries et Irish Distillers Group dont Pernod Ricard détenait 65,6 % du capital au 31 décembre 1988.

Comme il est indiqué en annexe aux comptes consolidés, la fraction de l'écart d'acquisition, qui n'est pas affectée aux marques, est enregistrée au poste survaleur, et est amortie linéairement sur une durée n'excédant pas 40 ans. Par ailleurs, la valeur des marques est établie en fonction du secteur d'activité de la Société et de l'importance de la diffusion internationale des marques acquises. Le critère de rentabilité étant l'élément déterminant du prix d'acquisition, aucune part de survaleur n'est attribuée aux immobilisations corporelles.

La plus-value après impôts réalisée par Santa Lina sur la cession de 50,1 % du capital de SIFA, a été inscrite directement dans les capitaux propres du Groupe. En effet, les actions Pernod Ricard détenues par SIFA étaient, auparavant, éliminées du bilan consolidé par imputation sur la situation nette ; cette opération a donc été assimilée à une augmentation des capitaux propres.

Enfin, la variation des dettes financières nettes, qui passent de 1,1 milliard de francs en 1987 à 4,4 milliards de

francs en 1988, résulte du financement des sociétés acquises en 1988.

RELATIONS HUMAINES

Au 31 décembre 1988, les effectifs du Groupe, qui n'incluent pas ceux d'Irish Distillers, étaient de 10 009 collaborateurs, dont 2 198 travaillant à l'étranger.

L'effort a porté en 1988 sur le développement de la motivation du personnel, ce qui s'est concrétisé par l'intensification de la politique de participation et d'actionnariat des salariés.

Conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1988, le Conseil d'Administration de Pernod Ricard a institué, au profit des cadres à haut niveau de responsabilités et des mandataires sociaux salariés du Groupe, un plan d'options d'achat d'actions de la Société. Ce plan a porté sur 99 975 actions consenties en options le 18 juillet 1988 à 162 bénéficiaires, au prix de 784 francs l'une. Au cours de l'année 1988, 5 762 actions ont été acquises dans le cadre de ce plan, alors qu'aucune opération n'était effectuée par les bénéficiaires du plan d'options institué en 1986.

PERSPECTIVES D'AVENIR

En 1989, nous n'envisageons pas de modifications significatives de la tendance des principaux marchés où évoluent les sociétés du Groupe.

En France, la consolidation de nos positions sur un marché des spiritueux stable devrait se poursuivre grâce au fort dynamisme des marques de whiskies, gins et vodkas commercialisées par le Groupe, et à la bonne tenue de nos positions sur le marché des apéritifs anisés. Par ailleurs, la reprise des marques d'Irish Distillers par nos sociétés françaises devrait leur donner un atout supplémentaire pour accélérer leur implantation en France. Le recentrage progressif de l'activité de la Société des Vins de France sur les vins d'appellation devrait permettre à cette société de résister à la baisse globale de son marché.

Les boissons et produits sans alcool du Groupe devraient évoluer favorablement et confirmer les bonnes performances commerciales réalisées en 1988 grâce à des moyens publi-promotionnels accrus.

Les pourparlers engagés avec Coca-Cola Cy n'ont pas encore permis de trouver un accord sur les conditions d'une éventuelle cession de la part détenue par le Groupe dans ses filiales SPBG et SRBG qui assurent sur la majeure partie du territoire français la production et la distribution des marques appartenant à la société américaine.

Parallèlement plusieurs procédures judiciaires sont en cours devant les tribunaux français, visant à la défense des intérêts légitimes des sociétés du Groupe Pernod Ricard.

A l'étranger, nous envisageons une poursuite du développement de nos expéditions de bourbon Wild Turkey et des whiskies Aberlour et Clann Campbell, ainsi qu'une croissance significative des ventes d'Irish Distillers. L'augmentation des droits en Espagne et en Italie devrait encore réduire les achats des spiritueux anisés aux frontières.

Orangina poursuivra son développement et bénéficiera aux Etats-Unis des synergies commerciales apportées par Yoo-Hoo Industries, dont la croissance des volumes devrait se maintenir. SIAS-MPA et ses filiales devraient voir leur activité progresser aux Etats-Unis, en Australie, avec l'acquisition récente de Mangrove Mountains, et en Angleterre où cette société vient d'ouvrir une filiale de production et commercialisation.

Ces perspectives permettent d'envisager une croissance satisfaisante du résultat net du Groupe.

PERNOD RICARD SOCIÉTÉ

Pernod Ricard, Société-Mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing développement, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Son activité commerciale est limitée à la vente de concentré de Brut de Pomme aux sociétés concessionnaires.

Les produits d'exploitation, qui incluent en particulier les ventes de concentré et les redevances perçues au titre des marques qui appartiennent à Pernod Ricard s'élèvent à 252,3 millions de francs. En 1987, ce poste avait inclus une reprise de provision liée au rétablissement de notre filiale JFA Pampryl, ce qui explique la baisse des produits d'exploitation d'une année sur l'autre.

Les charges d'exploitation s'établissent à 179,8 millions de francs, en progression de 11,2 % sur l'année 1987. L'évolution de nos frais de recherche et développement, de marketing et de communication en sont la cause.

Le résultat financier progresse de 3,7 % pour atteindre 373,2 millions de francs. L'augmentation de 97 millions de francs des dividendes perçus est compensée par l'accroissement des frais financiers lié à l'acquisition des titres Suez et de la société américaine Yoo-Hoo Industries.

Les produits exceptionnels, d'un montant de 78,4 millions de francs, incluent les économies définitives résultant du régime d'intégration fiscale pour 33,3 millions de francs, la reprise par cinquième de la provision pour investissement à l'étranger pour 17,7 millions de francs, une reprise de provision sur les actions détenues dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions institué en 1986 pour 11,1 millions de francs, ainsi que le prix de cession des actions de la société Salon.

A l'inverse, le nouveau plan d'options d'achat d'actions mis en place en 1988 nous a amené à constituer une provision de 16,9 millions de francs pour ajuster la valeur nette comptable des actions sur le prix d'exercice de ces options.

Après effet de l'impôt sur les sociétés, qui est en 1988 créateur par suite des économies de l'intégration fiscale, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 515 millions de francs, contre 428,2 millions de francs en 1987, en progression de 20,3 %. Par ailleurs, la réduction de capital représentant un montant total de 349,2 millions de francs a été imputée sur différents postes des capitaux propres, comme il est indiqué en annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard.

Enfin, Pernod Ricard a utilisé l'autorisation que vous lui avez conférée le 10 mai 1988, pour émettre un emprunt obligataire à trois ans, hors de France, d'un montant de 75 millions de dollars canadiens au taux nominal de 10,625 %. Cette émission obligataire a fait l'objet d'un double accord d'échange de dettes, de telle sorte que Pernod Ricard ne soit pas exposée au risque de change, le montant nominal de l'emprunt ayant été fixé à 380 millions de francs et l'intérêt annuel à 8,5 %.

Par ailleurs, Pernod Ricard a souscrit, en mai 1988, 484 865 obligations convertibles de la Compagnie Financière de Suez, converties en juin 1988 en 581 838 actions, pour un prix total de 145 millions de francs, et en novembre 1988, 2 521 298 bons autonomes de souscription d'actions Suez, représentant un investissement de 25 millions de francs. Le capital d'Austin Nichols a été augmenté pour aider cette société à financer l'acquisition de Yoo-Hoo Industries, alors que Pernod Ricard avançait en compte courant à Comrie les sommes nécessaires au paiement des actions Irish Distillers.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les comptes de l'exercice 1988 sont annexés au présent rapport, nous les soumettons à votre approbation.

Nous vous proposons de fixer à F 26,50 le montant du dividende.

L'affectation des résultats qui vous est soumise est la suivante :

Résultat de l'exercice	F 5 15 045 983
Report à nouveau	F 365 365 019
Montant distribuable	F 880 411 002
• aux actionnaires à titre de premier dividende, une somme égale à 6 % du capital social soit :	F 46 988 885
• à la réserve spéciale des plus-values à long terme	F 538 608 677
• aux actionnaires, à titre de super-dividende, la somme de	F 212 428 917
• le solde disponible, soit étant reporté à nouveau	F 82 384 523
Montant réparti	F 880 411 002

Au moment de leur mise en paiement, les dividendes prévus pour les actions détenues par Pernod Ricard dans le cadre des plans d'option d'achats institués en faveur de certains Cadres supérieurs et mandataires sociaux, seront déduits du dividende global, et affectés au compte "report à nouveau".

Si vous approuvez ce projet d'affectation, le dividende global rapporté à une action sera de

• Dividende distribué	F 26,50
• Impôt déjà payé au Trésor	F 13,25

Nous vous demandons de fixer au 18 mai 1989 la date de mise en paiement, sous déduction de l'acompte de F 11,50 versé le 5 janvier 1989.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que pour les trois exercices précédents, le montant du revenu global s'est établi comme suit :

Exercices	Nombre d'actions	Montant net	Avoir fiscal	Revenu global
1985	8 243 481	F 20,00	F 10,00	F 30,00
1986	10 304 351	F 20,00	F 10,00	F 30,00
1987	9 789 351	F 23,00	F 11,50	F 34,50

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus de sa gestion pour l'exercice 1988 à votre Conseil d'Administration, et plus particulièrement aux successions de MM. Louis Thiers et Jacques Chatin, Administrateurs décédés.

En remplacement de M. Louis Thiers, votre Conseil a coopté M. Thierry Jacquillat comme Administrateur ; nous vous proposons de ratifier cette cooptation.

De plus le mandat de MM. Bernard Cambournac et Claude Fossier arrivant à échéance avec la présente Assemblée, nous vous proposons leur réélection pour une durée de six années.

Début 1989, nous avons procédé à une nouvelle émission obligataire à cinq ans, hors de France, d'un montant de 500 millions de francs et au taux nominal de 8,75 %. L'autorisation que vous nous avez conférée le 10 mai 1988 ayant été en grande partie utilisée, nous vous proposons de porter le montant maximal des obligations pouvant être émises à trois milliards de francs, et ce pour pouvoir profiter, à tous moments, d'opportunités de marché.

Votre Conseil vous propose de porter de F 1 624 700 à F 1 706 000 le montant des jetons de présence, à compter de l'exercice 1989, étant précisé que cette charge supplémentaire ne sera pas, selon toute vraisemblance, admise en déduction du bénéfice fiscal de la Société.

En mai 1988, vous aviez autorisé le Conseil d'Administration à acheter les actions de votre Société en vue de la régularisation de leur cours. Nous vous proposons de renouveler cette autorisation, étant entendu que le prix maximal d'achat serait de F 1 300, et le prix minimal de vente de ces actions de F 1 500, et ce, pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Enfin, nous vous informons que la Société Paul Ricard détient plus de 10 % du capital de votre Société et que les actions de Pernod Ricard détenues par ses filiales et sous-filiales représentent 2,1 % du capital de votre Société, hors SIFA qui n'est plus contrôlée par Pernod Ricard.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les projets de résolution qui vont être soumis à votre approbation.

COMPTES CONSOLIDÉS

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

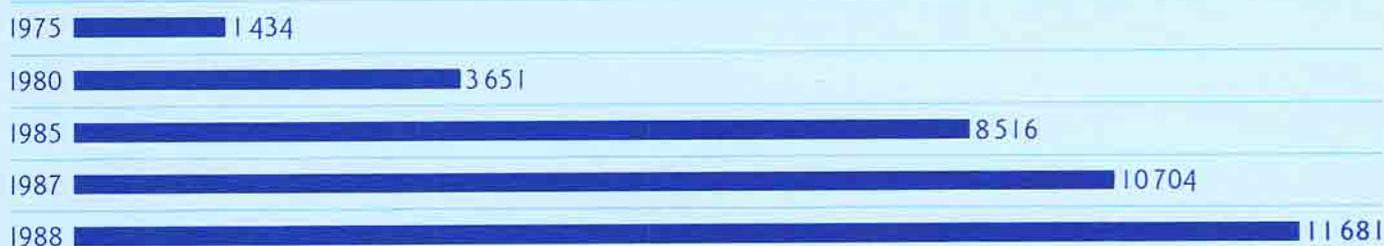
2023

2023

2023

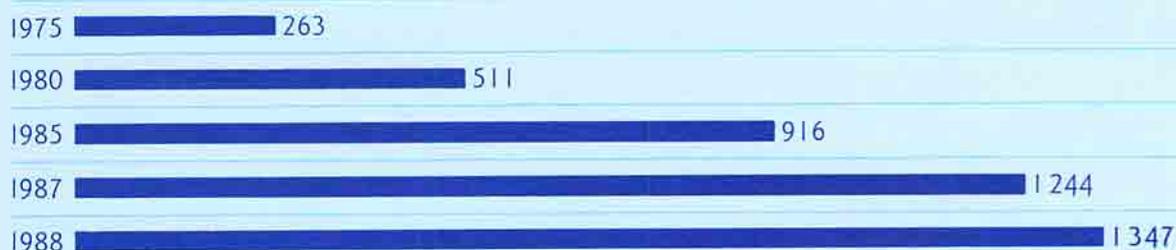
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ H.D.T.

(en millions de francs)



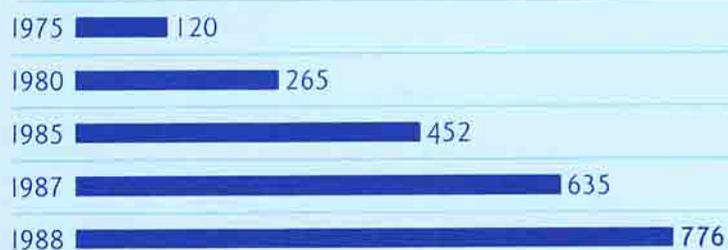
RÉSULTAT COURANT CONSOLIDÉ

(en millions de francs)



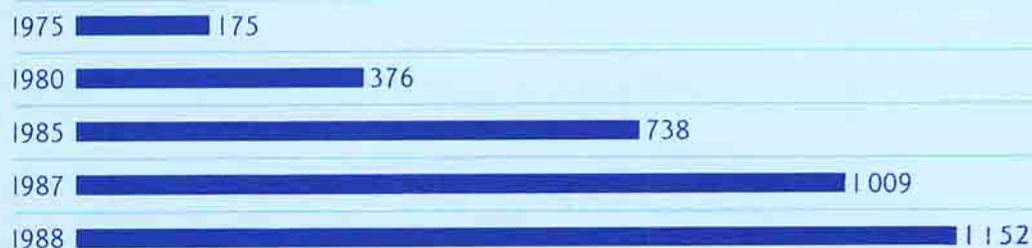
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

(en millions de francs)



MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE

(en millions de francs)



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions de francs)

	1988	1987	Variation en %
Chiffre d'affaires hors taxes	13 469	12 516	7,6
Droits et taxes	(1 788)	(1 812)	
Chiffre d'affaires hors droits et taxes	11 681	10 704	9,1
Achats consommés	(4 942)	(4 476)	
Marge brute	6 739	6 228	8,2
Services extérieurs	(2 513)	(2 228)	
Valeur ajoutée	4 226	4 000	5,6
Impôts et taxes	(234)	(219)	
Frais de personnel	(2 134)	(2 059)	
Excédent brut d'exploitation	1 858	1 722	7,9
Autres produits de gestion courante	142	131	
Autres charges de gestion courante	(118)	(173)	
Amortissements	(357)	(354)	
Résultat avant opérations financières	1 525	1 326	14,9
Frais financiers nets	(178)	(82)	
Résultat courant	1 347	1 244	8,2
Provision pour participation des salariés	(86)	(78)	
Plus et moins-values de cessions d'actifs	44	26	
Autres charges et produits exceptionnels	(103)	(67)	
Résultat avant impôt et amortissements de survaleurs	1 202	1 125	6,9
Impôt sur les bénéfices	(477)	(493)	
Résultat des sociétés mises en équivalence	69	10	
Résultat net avant amortissements de survaleurs	794	642	23,7
Amortissements de survaleurs	(18)	(7)	
Résultat net	776	635	22,2
Droits des tiers dans le résultat	31	28	
Droits du groupe dans le résultat	745	607	22,6
Résultat net consolidé	776	635	
Amortissements (hors réévaluation)	376	374	
Marge brute d'autofinancement	1 152	1 009	14,2

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions de francs)

ACTIF	1988			1987
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette
Actif immobilisé	9 332	(2 923)	6 409	3 136
Immobilisations incorporelles	1 783	(330)	1 453	245
Immobilisations corporelles	4 944	(2 504)	2 440	1 847
Survaleur	767	(51)	716	195
Immobilisations financières	1 838	(38)	1 800	849
Actif circulant	7 993	(184)	7 809	5 900
Stocks	3 473	(31)	3 442	2 381
Créances d'exploitation diverses	4 004	(133)	3 871	3 069
Valeurs mobilières de placement	189	(20)	169	82
Disponibilités	327	-	327	368
Compte de régularisation Actif	128	-	128	97
Écart de conversion Actif	2	-	2	5
TOTAL ACTIF	17 455	(3 107)	14 348	9 138

PASSIF	1988	1987
Capitaux propres du Groupe	4 686	3 835
Dont droits du Groupe dans le résultat	745	607
Droits des tiers dans les capitaux propres	572	239
Dont droits des tiers dans le résultat	31	28
Provisions pour risques et charges	226	245
Impôt différé Passif	2	30
Dettes	8 847	4 780
Dettes financières	4 922	1 557
Emballages consignés	294	293
Dettes d'exploitation	3 209	2 414
Dettes diverses	422	516
Compte de régularisation Passif	12	6
Écart de conversion Passif	3	3
TOTAL PASSIF	14 348	9 138

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

(en millions de francs)

	Capitaux propres du Groupe
Au 1^{er} janvier 1987	3 907
Dividendes payés aux actionnaires	(189)
Changement de périmètre de consolidation	(2)
Mouvement des provisions réglementées	(5)
Mouvement des subventions d'investissements	1
Variation des réserves dans les filiales	(364)
Variation de la différence de conversion	(120)
Résultat net consolidé 1987 - part du Groupe	607
Au 31 décembre 1987	3 835
Dividendes payés aux actionnaires	(241)
Réduction de capital	(349)
Changement de périmètre de consolidation	14
Mouvement des provisions réglementées	(2)
Mouvement des subventions d'investissements	2
Variation des réserves consolidées	525
Variation de la différence de conversion	157
Résultat net consolidé 1988 - part du Groupe	745
Au 31 décembre 1988	4 686

Dans le cadre de la prise de participation croisée avec la Société Générale, la plus-value après impôts réalisée par Santa Lina sur la cession de 50,1 % du capital de SIFA a été inscrite directement dans les capitaux propres du Groupe. En effet, les actions Pernod Ricard détenues par SIFA étaient, auparavant, éliminées du bilan consolidé par imputation sur la situation nette ; cette opération a donc été assimilée à une augmentation des capitaux propres.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

(en millions de francs)

	Fonds de roulement	Besoin en fonds de roulement	Trésorerie
Situation au 1^{er} Janvier 1988	1 923	2 691	(768)
EXPLOITATION			
Excédent brut d'exploitation	1 761		1 761
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		295	(295)
Autres charges et produits de gestion courante	2		2
Ressources d'exploitation			1 468
Autres charges et produits exceptionnels	(43)		(43)
Ressources internes			1 425
RÉPARTITION			
Frais et produits financiers nets	(144)		(144)
Impôt sur les bénéfices	(482)		(482)
Participation des salariés	(86)		(86)
Dividendes	(241)		(241)
Variation des créances et dettes de répartition		10	(10)
INVESTISSEMENTS			
Investissements industriels nets	(248)		(248)
Investissements financiers nets	(847)		(847)
Variation des créances et des dettes sur immobilisations		(16)	16
Total des emplois			(2 042)
Excédent (besoin) de financement			(617)
FINANCEMENTS			
Réduction du capital	(349)		(349)
Variation de l'écart de conversion	56		56
Variation du droit des tiers	(20)		(20)
Variation des dettes financières à long terme	455		455
Variation des autres dettes à long terme	(34)		(34)
Augmentation des fonds propres	548		548
Financement stable			656
Variation de trésorerie			39
Situation au 31 décembre 1988 à périmètre identique	2 251	2 980	(729)
Effet du changement de périmètre	(682)	913	(1 595)
Situation au 31 décembre 1988	1 569	3 893	(2 324)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1) PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la Loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 et du décret d'application n° 86-221 du 17 février 1986.

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles le Groupe Pernod Ricard contrôle, directement ou indirectement, plus de 50% du capital.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au Groupe sont éliminés.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 12.

1.2 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

La conversion des comptes établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice,
- les comptes de résultat sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice,
- l'écart de conversion résultant, d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre le 31 décembre 1987 et le 31 décembre 1988 sur les capitaux propres d'ouverture et, d'autre part de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est inclus dans les réserves consolidées.

1.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

En application de la loi du 3 janvier 1985, les fonds de commerce dégagés à l'occasion de fusions antérieures à l'exercice 1987, ont été amortis en 1987 par imputation de leur valeur nette sur les capitaux propres.

1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou, s'il y a lieu, à une valeur réévaluée en application des dispositions légales.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou, le cas échéant dégressif, appliqué à la durée d'utilisation estimée.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions : 15 à 50 ans

Installations, matériel et outillage : 5 à 15 ans

Autres immobilisations : 3 à 5 ans

Les emballages consignés sont évalués au prix de revient. Sur la base des statistiques de chaque entreprise, un retraitement est effectué pour, d'une part, ajuster la valeur d'actif des emballages en fonction des pertes découlant de la casse, d'autre part, comptabiliser le profit éventuel résultant de la freinte en clientèle. Lors de tout changement des taux de consignment, la dette correspondant aux emballages en clientèle est évaluée aux nouveaux taux et la perte éventuelle constatée en résultat.

L'obsolescence est prise en compte par voie d'amortissement.

1.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

1.6 ÉCARTS D'ACQUISITION

Depuis le 1^{er} janvier 1986, les écarts d'acquisition sont affectés aux actifs et en particulier aux marques s'il y a lieu.

L'écart résiduel (survaleur) est amorti selon le mode linéaire sur une durée n'excédant pas 40 ans et appropriée à la nature de l'acquisition effectuée.

1.7 STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient ou au prix de marché, si ce dernier est inférieur.

La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés.

Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement hors frais financiers ; ces stocks sont classés en actif circulant selon les usages de la profession, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à 1 an.

1.8 EMPRUNTS EN DOLLARS

Les effets de la variation du cours de change sur les remboursements à l'échéance de tous les emprunts en dollars, contractés pour l'acquisition d'Austin Nichols aux États-Unis, ont été éliminés dans les résultats consolidés pour être imputés sur la différence de conversion, ces emprunts étant la contrepartie d'actifs en dollars.

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le poste enregistre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par les sociétés du Groupe, et en particulier la provision pour indemnités de mise à la retraite hors charges sociales.

Les sociétés étrangères du Groupe provisionnent dans leurs comptes les engagements de retraite en fonction des dispositions nationales en vigueur. Les sociétés françaises du Groupe enregistrent dans leurs comptes les indemnités de mise à la retraite acquises à la clôture de l'exercice.

1.10 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Depuis le 1^{er} janvier 1977, le groupe Pernod Ricard bénéficiait du régime de l'intégration fiscale pour les sociétés françaises détenues à plus de 95 %. À compter du 1^{er} janvier 1988, le groupe a opté pour le nouveau régime fiscal des groupes; la charge fiscale consolidée a été établie en conséquence.

Les écarts temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable donnent lieu à la comptabilisation des impôts différés actifs ou passifs qui en résultent; il s'agit principalement des provisions et amortissements exceptionnels à caractère fiscal, qui seront réintégrés ultérieurement au bénéfice fiscal, et des provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation. Le poste Impôt Différé Passif enregistre la charge latente nette d'impôt tant à long terme qu'à court terme.

2) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En 1988, le périmètre de consolidation s'est agrandi comme suit:

- Yoo Hoo, société acquise en mai 1988 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1988; en conséquence le résultat a été pris en compte sur tout l'exercice,
- Ingredient System Division fusionnée aux États-Unis avec Ramsey Laboratories au cours de l'exercice,
- Comrie, société de droit irlandais ayant acquis les titres du Groupe Irish Distillers,
- Euroéquipement, société française dont l'activité est devenue significative.

D'autre part, l'organigramme du Groupe s'est trouvé

simplifié à la suite de fusions:

- les Cidreries Distilleries Réunies-Raison avec la société Sopagly sont devenues les Cidreries et Sopagly Réunies,
- les sociétés Parkington et House of Campbell sont devenues Campbell Distillers en Grande-Bretagne,
- le holding italien IPF et ses filiales San Giorgio Essenze et San Giorgio Aromi ont donné naissance à la société San Giorgio Flavors.

Enfin, la société SIFA, sous-filiale de Pernod Ricard qui détient 9,3 % des actions du Groupe, a été déconsolidée à la suite de la cession de 49,95 % de son capital à la Société Générale et de 0,15 % à la Société Paul Ricard dans le cadre d'une prise de participation croisée par laquelle 2,36 % du capital de la Société Générale était acquis par Santa Lina, filiale à 100 % de Pernod Ricard.

A Noter: • Seul le bilan du Groupe Irish Distillers a été consolidé au 31.12.1988, l'acquisition ayant eu lieu fin décembre.

• La société italienne Canei n'est pas consolidée au 31.12.1988, cette acquisition étant intervenue début janvier 1989.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles qui subsistent à l'actif du bilan en fin d'exercice sont principalement constituées de marques. La valeur des marques acquises est déterminée en fonction du secteur d'activité de la société et de l'importance de leur diffusion internationale.

L'augmentation significative provient de la valorisation des marques des sociétés acquises au cours de l'exercice (Yoo Hoo et Irish Distillers Group).

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions de francs)	1988			1987
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	238	(9)	229	229
Constructions	1 743	(637)	1 106	706
Installations techniques, matériel et outillage	2 004	(1 306)	698	523
Autres immob. corp.	889	(552)	337	341
Immob. corp. en cours	66	-	66	43
Avances et acomptes	4	-	4	5
Total	4 944	(2 504)	2 440	1 847

La variation de l'exercice est principalement due aux acquisitions de nouvelles sociétés.

5) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en millions de francs)	1988		1987	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres mis en équivalence	914	-	914	654
Autres titres de participation	812	(25)	787	111
Prêts et créances	96	(13)	83	66
Autres immobilisations financières	16	-	16	18
Total	1 838	(38)	1 800	849

Les titres mis en équivalence représentent la société Heublein do Brazil, la société SIAS Port et la Compagnie Financière de Suez.

Les autres titres de participation comprennent les titres Société Générale acquis en 1988 (2,36 % du capital) ainsi que des sociétés immobilières.

6) STOCKS ET EN-COURS (montants nets)

La répartition des stocks et en-cours à la clôture des exercices 1988 et 1987 est la suivante :

(en millions de francs)	1988	1987
Matières premières	739	645
En-cours de biens et services	1 645	842
Stocks de marchandises	262	133
Produits finis	796	761
Total	3 442	2 381

L'augmentation des en-cours correspond à la consolidation des stocks de whiskeys irlandais en cours de vieillissement.

7) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions de francs)	1988	1987
Provisions pour indemnités de mise à la retraite	103	118
Provisions pour risques divers	123	127
Total	226	245

La diminution des provisions pour indemnités de mise à la retraite provient de la reprise des charges sociales qui ne sont plus exigibles lors du départ des collaborateurs du fait de nouvelles réglementations.

8) IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions de francs)

	1988	1987
Impôts courants	(505)	(551)
Impôts différés	28	58
Total	(477)	(493)

Les impôts différés au bilan se décomposent de la façon suivante :

(en millions de francs)

	1988	1987
Impôt différé actif (1)	144	118
Impôt différé passif (2)	(146)	(148)
Impôt différé net au bilan	(2)	(30)

(1) Correspond essentiellement à des provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation.

(2) Correspond essentiellement à des provisions et amortissements qui seront réintégrés ultérieurement au bénéfice fiscal.

9) DETTES FINANCIÈRES

La répartition des dettes financières par date d'exigibilité est la suivante :

(en millions de francs)

	1988	1987
Court terme (moins de 1 an)	2 822	1 284
Moyen terme (de 1 à 5 ans)	856	211
Long terme (plus de 5 ans)	1 244	62
Total	4 922	1 557

10) ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en millions de francs)

	1988	1987
Engagements donnés		
Crédit-bail	30	20
Cautions données aux banques	1 165	65
Engagements d'achat aux fournisseurs	234	211

Une caution de F 1 096 000 000 a été donnée à la Société Générale par Comrie Plc afin de garantir les obligations (loans notes) émises pour financer en partie l'acquisition du Groupe Irish Distillers.

11) EFFECTIFS MOYENS (hors Irish Distillers Group)

Les effectifs moyens de l'année 1988 s'élèvent à 10 287 personnes.

12) LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

I.G. Intégration globale
M.E.E. Mise en équivalence

Sociétés	Siège	% de consolidation	Méthode de consolidation	Numéro Siren
Pernod Ricard	142, boulevard Haussmann, 75008 Paris	Société Mère		582 041 943
Ricard	4 et 6, rue Berthelot, 13014 Marseille	100	I.G.	303 656 375
• Galibert et Varon	7, quai de l'Orangerie, 16200 Jarnac	100	I.G.	457 208 437
Pernod	120, avenue du Maréchal Foch, 94015 Créteil	100	I.G.	302 208 301
• GMC	90, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	99,4	I.G.	562 017 905
• Distillerie Laurent	11, rue de Grammont, 70300 Luxeuil	95,0	I.G.	675 750 368
• SPA	Route de Cazaubon, 32800 Eauze	99,9	I.G.	395 820 087
• Euro-Équipement	120, avenue du Maréchal Foch, 94015 Créteil	100	I.G.	
SEGM	2, rue de Solferino, 75007 Paris	100	I.G.	302 453 592
• Prac SA (Espagne)	477, Diagonal Planta 14, Barcelone	100	I.G.	
• Perisem (Suisse)	46, route de St-Julien, 1227 Carouge - Genève	100	I.G.	
• A.V. SA (Espagne)	Poligono Industrial de Landaben, 31012 Pamplona	100	I.G.	
• Ramazzotti (Italie)	9, via San Pietro All, Orto, 20121 Milan	100	I.G.	
• IGM Deutschland (R.F.A.)	Poststrasse n8, 5400 Coblenze	100	I.G.	
• Koninklijke Cooymans BV (Pays-Bas)	's Hertogenbosch	100	I.G.	
• Cusenier Saic (Argentine)	O'Brien 1202, Buenos Aires	100	I.G.	
Cusenier	5, rue Dosne, 75116 Paris	100	I.G.	308 198 670
Austin Nichols (U.S.A.)	1290, Avenue of the Americas, New York	100	I.G.	
• Orangina International (U.S.A.)	1290, Avenue of the Americas, New York	100	I.G.	
• Boulevard Distillers (U.S.A.)	1290, Avenue of the Americas, New York	70,0	I.G.	
• Heublein do Brazil (Brésil)	655, rua Araporé, São Paulo	30,0	M.E.E.	
• Yoo Hoo Industries (U.S.A.)	600, Commercial Avenue, Carlstadt, New Jersey	100	I.G.	
JFA Pampryl	12, rue François Mignotte, 21700 Nuits-Saint-Georges	99,9	I.G.	035 680 016
SPBG	142, boulevard Haussmann, 75008 Paris	99,8	I.G.	582 027 827
• SRBG	142, boulevard Haussmann, 75008 Paris	51,0	I.G.	765 201 082
• SVBG	3, boulevard de l'Hôpital, 03200 Vichy	100	I.G.	975 520 883
• GLV	3, boulevard de l'Hôpital, 03200 Vichy	100	I.G.	975 520 891
CSR	102, avenue Henri Barbusse, 92700 Colombes	99,0	I.G.	552 024 275
Campbell Distillers (Grande-Bretagne)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	I.G.	
• White Heather Distillers (G.B.)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	I.G.	
• Aberlour Glenlivet Distillery (G.B.)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	I.G.	
• Campbell Whisky Holding (G.B.)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	I.G.	
Besserat de Bellefont	Allée du Vignoble, 51100 Reims	98,1	I.G.	335 780 128
Santa Lina	Rue du Soleil levant, 20000 Ajaccio	100	I.G.	045 920 105
GJFF	74, avenue Kléber, 75008 Paris	100	I.G.	304 136 443
SIAS-MPA	5, rue Dosne, 75116 Paris	100	I.G.	436 380 521
• SIAS France	17, avenue du 8 Mai 1945, 77290 Mitry-Mory	100	I.G.	341 826 006
• Ramsey Laboratories (U.S.A.)	2742 Grand Avenue, Cleveland, Ohio 44104 3191	100	I.G.	
• DSF (R.F.A.)	Lilienthalstrasse 1, 7750 Konstanz	60,0	I.G.	
• Agrot (R.F.A.)	Lilienthalstrasse 1, 7750 Konstanz	60,0	I.G.	
• SIAS Port (Mexique)	Labastida 912B 59650 Zamora, Michoacan	49,0	M.E.E.	
• FFF (U.S.A.)	Build. 203, Park Highway, 17, North Bartow, Florida 33830	100	I.G.	
Compagnie Française des Produits Orangina	1, La Canebière, 13001 Marseille	100	I.G.	061 801 254
• Métropolitaine des Boissons Orangina	7, Première Avenue, 13127 Vitrolles	95,0	I.G.	056 807 076
Société des Vins de France	25/33, route Principale du Port, 92231 Gennevilliers	89,8	I.G.	651 621 013
• Crus et Domaines de France, SVF et Cie	124, quai des Chartrons, 33000 Bordeaux	89,8	I.G.	457 205 987
• Bartissol Cruse Diffusion	95, quai de Loire - Rochecorbon, 37210 Vouvray	89,8	I.G.	572 207 173
• Bedhet Lafon	Boulevard Charles de Gaulle, 92390 Villeneuve-La-Garenne	89,8	I.G.	552 044 059
San Giorgio Flavors	Via Fossata 114, 10147 Turin	100	I.G.	
Distillerie de Haute Provence	ZA des Bas Chalus, 04300 Forcalquier	100	I.G.	705 850 204
Compagnie Financière de Suez	1, rue d'Astorg, 75008 Paris	2,77	M.E.E.	582 043 212
Irish Distillers Group (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	65,6	(1)	
Comrie Plc (Irlande)	61 Fitzwilliam Square, Dublin 2 (siège statutaire)	100	I.G.	

(1) Au 31 décembre 1988, seul le bilan d'Irish Distillers Group est consolidé.

13) INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

VINS ET SPIRITUEUX FRANCE

Volumes commercialisés **405**
(en millions de bouteilles)

Effectifs **5 073**

34 centres de production en France

Marques principales :

- Ricard, Pastis 51, Pernod, Alizé,
- Suze,
- Ambassadeur, Gold Ambassadeur, Dubonnet, Cinzano, Byrrh, Américano 505, Vabé, Bartissol,
- Whiskies Clan Campbell, White Heather, Aberlour, Cutty Sark* House of Lords,
- Bourbon Wild Turkey,
- Vodkas Stolichnaya* et Karinskaya,
- Calvados Busnel et Lancelot,
- Cognac Bisquit et Armagnac de Montesquiou,
- Portos Cintra, Warre et Feist,
- Rhums Bacardi*, Vana et Naura,
- Liqueurs et eaux-de-vie blanches la Duchesse et Cusenier,
- Gins Gilbey's*, Epsom, Black Jack,
- Carlton,
- Café de Paris, Blancs de fruits
- Champagnes Besserat de Bellefon, Morlant, de Monterat,
- Batida de Coco, Peach Boy, Baroque, Soho,
- Vieux Papes, La Villageoise, Le Bien Venu, Carré de Vigne, Classiques des Vins de France.

* Concession

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

Ricard et sa filiale : Galibert et Varon

Pernod et ses filiales :

- SPA
- Distillerie Laurent
- GMC
- Euro-Équipement

Cusenier

Cidreries et Sopagly Réunis

Besserat de Bellefon

Société des Vins de France

Distillerie de Haute-Provence

Vins et spiritueux France

(en millions de francs)	1988	1987	Variation en %
Chiffre d'affaires H.T.	6 151	6 166	- 0,2
Droits et taxes	(1 092)	(1 169)	- 6,6
Chiffre d'affaires H.D.T.	5 059	4 997	+ 1,2
Achats consommés	(1 633)	(1 647)	- 0,9
Marge brute	3 426	3 350	+ 2,3
Frais de personnel	(1 183)	(1 202)	- 1,6
Autres charges et produits	(1 167)	(1 129)	+ 3,4
Dotation aux amortissements	(149)	(152)	- 2,0
Résultat avant opérations financières	927	867	+ 7,0

VINS ET SPIRITUEUX EXPORT ET ÉTRANGER

Volumes commercialisés **145**
(en millions de bouteilles)

Effectifs **1 844**

12 centres de production et d'embouteillage :

- U.S.A. : Lawrenceburg Kentucky,
- Royaume-Uni : Aberlour, Edradour, West Byrehill,
- Espagne : Barcelone, Pampelune,
- Suisse : Genève,
- Argentine : Buenos Aires,
- Italie : Milan,
- Pays-Bas : 's Hertogenbosch, Almelo, Oud-gasten.

Marques principales :

- Pernod, Ricard, Pastis 51,
- Suze,
- Dubonnet,
- Carlton, Vins Cruse,
- Bisquit,
- Clan Campbell, White Heather, Aberlour, Wild Turkey,
- King's Ransom, House of Lords, Glenforres,
- Amaro Ramazzotti, Fior di Vite,
- Zoco,
- Advocaat de Korenaer, Surfers.

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

SEGM et ses filiales :

- Perisem (Suisse),
- Praca (Espagne),
- Ramazzotti (Italie),
- IGM Deutschland (R.F.A.),
- Cooymans (Pays-Bas),
- Cusenier Saic (Argentine)

Austin Nichols et sa filiale : Boulevard Distillers

Campbell Distillers

Cusenier

Besserat de Bellefon

Galibert et Varon

SPA

Cidreries et Sopagly Réunis

Société des Vins de France

Distillerie de Haute-Provence

Vins et spiritueux export et étranger

(en millions de francs)	1988	1987	Variation en %
Chiffre d'affaires H.T.	2 585	2 428	+ 6,5
Droits et taxes	(690)	(641)	+ 7,7
Chiffre d'affaires H.D.T.	1 895	1 787	+ 6,1
Achats consommés	(852)	(842)	+ 1,2
Marge brute	1 043	945	+ 10,4
Frais de personnel	(302)	(284)	+ 6,3
Autres charges et produits	(561)	(523)	+ 7,3
Dotation aux amortissements	(34)	(37)	- 9,1
Résultat avant opérations financières	146	101	+ 44,9

BOISSONS ET PRODUITS SANS ALCOOL FRANCE

Volumes commercialisés 678*
(en millions de litres)

Effectifs 2 376

26 centres de production en France

Marques principales :

- Banga,
- Pampryl, Fruitam,
- Coca-Cola**;
- Fanta**;
- Sprite**;
- Finley**;
- Sirops Cusenier,
- Pam Pam,
- Cidres Joyeux Normands, La Cidraie, Cidre-Quart, Doma, Raison,
- Pacific,
- Orangina, Lemon Tonic, Oscar,
- Brut de Pomme.

* Hors activités aromatiques et préparations aux fruits.

** Concession.

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

SPBG et ses filiales :

- SRBG,
- SVBG.

JFA Pampryl

SIAS-MPA et sa filiale: SIAS France

Cidrerries et Sopagly Réunis

Cusenier

Ricard

CFPO et sa filiale: MBO

Boissons et produits sans alcool France

(en millions de francs)	1988	1987	Variation en %
Chiffre d'affaires H.T.	3 298	3 037	+ 8,6
Droits et taxes	(2)	(2)	-
Chiffre d'affaires H.D.T.	3 296	3 035	+ 8,6
Achats consommés	(1 656)	(1 470)	+ 12,7
Marge brute	1 640	1 565	+ 4,8
Frais de personnel	(465)	(444)	+ 4,9
Autres charges et produits	(702)	(646)	+ 8,7
Dotation aux amortissements	(132)	(133)	- 0,8
Résultat avant opérations financières	341	342	- 0,3

BOISSONS ET PRODUITS SANS ALCOOL EXPORT ET ÉTRANGER

Volumes commercialisés 166*
(en millions de litres)

Effectifs 994

7 centres de production à l'étranger :

- Allemagne: Constance,
- U.S.A.: Santa Maria (Californie),
Cleveland (Ohio),
Winter Haven (Floride),
Fort Worth (Texas),
Carlstadt (New Jersey),
Hialeah (Floride),
Opelousas (Louisiane),
- Mexique: Zamora,
- Italie: Turin.

* Hors activités aromatiques et préparations aux fruits.

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

SIAS-MPA et ses filiales :

- DSF et AGROTA (R.F.A.)
- Ramsey (États-Unis).

SPBG et ses filiales :

- SRBG,
- SVBG.

JFA-Pampryl

Cidrerries et Sopagly Réunis

CFPO et sa filiale: MBO

Orangina International

San Giorgio Flavors

Yoo-Hoo Industries

Boissons et produits sans alcool export et étranger

(en millions de francs)	1988	1987	Variation en %
Chiffre d'affaires H.T.	1 435	885	+ 62,1
Droits et taxes	(4)	-	-
Chiffre d'affaires H.D.T.	1 431	885	+ 61,7
Achats consommés	(801)	(516)	+ 55,3
Marge brute	630	369	+ 70,6
Frais de personnel	(184)	(129)	+ 42,9
Autres charges et produits	(293)	(192)	+ 53,0
Dotation aux amortissements	(42)	(31)	+ 36,0
Résultat avant opérations financières	111	17	× 6,5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de notre mission de Commissaires aux Comptes de votre Société, confiée par vos Assemblées Générales des 11 juin 1981 et 13 juin 1986, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Pernod Ricard tels qu'ils sont présentés aux pages 41 à 51.
- la vérification du rapport de gestion,

relatifs à l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1988.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Paris, le 20 avril 1989

Les Commissaires aux Comptes :

Jean Delquié
Société d'Expertise Comptable
A. et L. Genot
Louis Genot
Alain Genot
Cabinet Robert Mazars
Patrick de Cambourg
Frédéric Allilaire

COMPTES SOCIAUX

Pernod Ricard, Société Mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer des missions d'intérêt général dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing-développement, de la recherche, des relations humaines, et de la communication. Pernod Ricard exerce en outre, depuis 1984, une activité directement opérationnelle avec Brut de Pomme et le financement de l'effort publicitaire de lancement de ce produit. Ses ressources sont donc constituées :

- des dividendes reçus des filiales,
- des redevances ou des marges sur cession de concentré perçues au titre des marques qui lui appartiennent,
- des prestations de services,
- des revenus financiers issus des placements effectués avec les excédents de trésorerie générés par le Groupe.

BILAN PERNOD RICARD

(en francs)

ACTIF	31.12.1988			31.12.1987
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	195 562 803	6 339 400	189 223 403	189 149 021
Licences, marques	195 562 803	6 339 400	189 223 403	189 149 021
Immobilisations corporelles	59 119 007	19 104 014	40 014 993	40 826 847
Terrains	12 867 809	-	12 867 809	13 105 795
Constructions	32 648 090	10 211 195	22 436 895	23 046 829
Matériel et outillage	962 913	623 617	339 296	355 453
Autres	12 640 195	8 269 202	4 370 993	4 318 770
Immobilisations financières	4 962 012 492	100 110 963	4 861 901 529	3 371 897 550
Participations	3 984 962 076	100 110 963	3 884 851 113	3 051 171 353
Créances rattachées à des participations	966 006 314	-	966 006 314	304 793 467
Prêts	3 472 917	-	3 472 917	6 480 273
Autres	7 571 185	-	7 571 185	9 452 457
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	5 216 694 302	125 554 377	5 091 139 925	3 601 873 418
Avances et acomptes versés sur commandes	1 008 397	-	1 008 397	1 093 481
Créances d'exploitation	72 044 732	-	72 044 732	72 449 798
Créances clients et comptes rattachés	65 379 401	-	65 379 401	67 869 345
Autres	6 665 331	-	6 665 331	4 580 453
Créances diverses	171 571 457	-	171 571 457	56 590 550
Valeurs mobilières de placement	137 022 570	20 550 885	116 471 685	29 226 228
Disponibilités	6 477 067	-	6 477 067	89 634 580
TOTAL ACTIF CIRCULANT	388 124 223	20 550 885	367 573 338	248 994 637
Charges constatées d'avance	710 912	-	710 912	843 520
Écart de conversion - Actif	-	-	-	9 967 500
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	-	-	-	10 811 020
TOTAL GÉNÉRAL	5 605 529 437	146 105 262	5 459 424 175	3 861 679 075

(en francs)

	31.12.1988	31.12.1987
PASSIF		
Capital	783 148 080	824 348 080
Primes d'émission, de fusion, d'apport	355 304 743	604 254 343
Écarts de réévaluation	50 292 025	50 292 025
Réserves	274 685 254	330 566 401
Réserve légale	82 434 808	81 912 572
Réserves réglementées	192 250 446	189 633 429
Autres	-	59 020 400
Report à nouveau	365 365 019	169 598 887
Résultat de l'exercice	515 045 983	428 224 770
Provisions réglementées	43 380 958	58 916 398
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 387 222 062	2 466 200 904
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 788 201	27 441 211
Dettes financières	2 034 522 235	246 476 246
Emprunt obligataire non convertible	380 000 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 576 044 334	246 476 246
Emprunts et dettes financières diverses	78 477 901	-
Dettes d'exploitation	37 992 027	33 839 615
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 295 565	15 003 680
Dettes fiscales et sociales	21 696 462	18 835 935
Dettes diverses	990 899 650	1 087 721 099
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	73 992 077	46 840 856
Autres	916 907 573	1 040 880 243
TOTAL DES DETTES	3 063 413 912	1 368 036 960
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	5 459 424 175	3 861 679 075

COMPTE DE RÉSULTAT PERNOD RICARD

(en francs)

	31.12.1988	31.12.1987
Ventes de marchandises	21 856 257	20 277 244
Redevances	210 728 058	209 485 010
Autres produits	19 247 574	19 680 867
Reprises sur provisions	443 660	17 072 984
Total des produits d'exploitation	252 275 549	266 516 105
Achats de marchandises	(10 879 599)	(10 180 320)
Services extérieurs	(133 283 540)	(122 459 459)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3 782 914)	(2 996 851)
Charges de personnel	(27 776 151)	(22 564 737)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2 489 197)	(1 806 175)
Autres charges	(1 551 193)	(1 624 700)
Total des charges d'exploitation	(179 762 594)	(161 632 242)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT OPÉRATIONS FINANCIÈRES	72 512 955	104 883 863
Produits de participations	465 197 392	368 229 160
Produits d'autres valeurs mobilières	27 351	87 047
Autres intérêts et produits assimilés	39 778 485	35 494 882
Reprises sur provisions	38 557 353	16 883 028
Différences positives de change	2 916	4 037
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 246	11 499 613
Total des produits financiers	543 571 743	432 197 767
Dotations aux provisions	(1 700 000)	(387 740)
Intérêts et charges assimilées	(155 160 120)	(69 445 665)
Différences négatives de change	(13 552 126)	(2 395 699)
Total des charges financières	(170 412 246)	(72 229 104)
RÉSULTAT FINANCIER	373 159 497	359 968 663
RÉSULTAT COURANT	445 672 452	464 852 526
Produits exceptionnels	78 402 152	31 740 049
Charges exceptionnelles	(21 503 993)	(19 936 142)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	56 898 159	11 803 907
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	502 570 611	476 656 433
Impôt sur les bénéfices	12 475 372	(48 431 663)
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	515 045 983	428 224 770

ANNEXE

R.C.S. PARIS B 582 041 943 (58 B 4194)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 1988, dont le total est de F 5 459 424 175 et au compte de résultat de l'exercice, qui fait apparaître un bénéfice de F 515 045 983.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1988.

Les notes n^{os} 1 à 14, ci-après, présentées en milliers de francs font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 23 mars 1989 par le Conseil d'Administration.

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	50 ans linéaire
Agencements et aménagements des constructions	10 ans linéaire
Matériel et outillage	5 ans dégressif
Matériel roulant	5 ans linéaire
Mobilier, matériel de bureau	10 ans linéaire ou 5 ans dégressif

B) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou

par le coût d'achat hors frais accessoires. Dans le cadre des dispositions légales certains titres ont été réévalués selon leur valeur au 31 décembre 1976.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur d'usage. Les titres acquis dans le cadre de plans d'option d'achat d'actions ont été inscrits en valeurs mobilières de placement et évalués au prix d'achat des actions par les bénéficiaires.

C) CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D) PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la provision pour implantation à l'étranger constituée lors de l'investissement de Pernod Ricard dans Austin Nichols, l'amortissement exceptionnel des titres de participation dans des sociétés d'innovation et la provision spéciale de réévaluation des biens amortissables.

E) OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque, pour leur valeur totale.

F) PROVISIONS D'EXPLOITATION

Outre les provisions habituellement constatées au titre des charges à payer, Pernod Ricard constitue chaque année une provision pour faire face au paiement des indemnités de mise à la retraite.

G) IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En application de l'article 209 sexies du CGI, Pernod Ricard bénéficiait d'un agrément d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1977. A compter du 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le nouveau régime fiscal des groupes. Les modifications de la dette fiscale résultant de l'application de ce régime :

- sont constatées en charges ou produits exceptionnels lorsqu'elles sont définitives,
- sont inscrites en créances diverses, pour les surcoûts et en provisions pour risques et charges, pour les économies, lorsqu'elles sont provisoires.

NOTE 2 - ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs brutes au 1.1.88	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.88	Valeurs d'origine avant réévaluation
Immobilisations incorporelles	195 361	201	–	195 562	195 562
Immobilisations corporelles	58 114	1 255	250	59 119	50 536
Immobilisations financières	3 498 898	1 581 237	118 123	4 962 012	4 750 151
Totaux	3 752 373	1 582 693	118 373	5 216 693	4 996 249

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

Titres reçus en contrepartie d'augmentation de capital :

• Austin Nichols	634 579
• 581 838 actions Compagnie Financière de Suez	145 460
• 15 000 actions Agrinova	1 650
• 6 183 actions Idianova	742

Acquisitions titres de participation :

• 30 000 actions Comrie PLC	274
• Autres	341

Acquisitions bons autonomes de souscription d'actions :

• 2 521 298 bons Compagnie Financière de Suez	25 213
---	--------

Augmentations sur créances rattachées à des participations :

• Comrie	630 291
• Santa Lina	132 852
• Résidences de Cavalière	9 827

Autres augmentations

Total	1 581 237
--------------	------------------

Cessions titres de participation :

• Salon	(1 265)
• Autres	(203)

Remboursement sur créances rattachées à des participations :

• Sifa	(1 117 58)
• Autres	(4 897)

Total	(118 123)
--------------	------------------

Par ailleurs, la Société Pernod Ricard a bénéficié le 22 juillet 1988 d'une attribution gratuite de 2 521 298 bons de souscription donnant droit à la souscription à tout moment jusqu'au 30 juin 1990 d'une action Compagnie Financière de Suez émise à F 260 contre remise de 10 bons.

NOTE 3 - ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	au 1.1.88	Augmentations	Diminutions	au 31.12.88
Immobilisations incorporelles	212	127	–	339
Immobilisations corporelles	17 287	1 824	7	19 104
Total	17 499	1 951	7	19 443

NOTE 4 - ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au 1.1.88	Augmentations	Diminutions	Montant au 31.12.88
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	3 417	2 287	-	5 704
Provision pour implantation à l'étranger	53 228	-	17 743	35 485
Provision spéciale de réévaluation	2 271	-	79	2 192
Total 1	58 916	2 287	17 822	43 381
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change	9 968	-	9 968	-
Provisions pour impôts	15 473	-	8 860	6 613
Autres provisions	2 000	539	364	2 175
Total 2	27 441	539	19 192	8 788
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles	6 000	-	-	6 000
Sur immobilisations financières	127 001	1 700	28 590	100 111
Autres	15 148	16 916	11 513	20 551
Total 3	148 149	18 616	40 103	126 662
TOTAL GÉNÉRAL	234 506	21 442	77 117	178 831

PROVISION POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER

La provision pour implantation à l'étranger, constituée lors de l'acquisition de la société Austin Nichols en 1980 par Pernod Ricard, est rapportée aux résultats par cinquième depuis l'exercice 1986.

PROVISION POUR PERTES DE CHANGE

La provision constatée sur nos emprunts en dollars a été totalement reprise à la suite des remboursements intervenus à l'échéance.

PROVISION POUR IMPÔTS

La provision pour impôt a été modifiée à la suite des variations du périmètre d'intégration fiscale et de la reprise d'impôts latents devenus exigibles.

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION

- La provision sur les titres de participation JFA Pampryl a été reprise en partie du fait de la poursuite de l'amélioration de la situation de cette société.
- Il a été constaté un complément de provision sur les titres Remaco (Arabie Saoudite).
- Les titres acquis dans le cadre des plans d'option d'achat mis en place en 1986 et 1988 ont été évalués en référence à la valeur d'achat des titres par les bénéficiaires.

NOTE 5 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

1) CRÉANCES

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	966 006	-	966 006
Prêts	3 473	3 000	473
Autres immobilisations financières	7 571	2 460	5 111
Actif circulant	388 124	388 124	-
Total général	1 365 174	393 584	971 590

2) DETTES

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunt obligataire non convertible	380 000		380 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 576 044	1 576 044	
Emprunts et dettes financières diverses	78 478		78 478
Dettes d'exploitation	37 992	37 992	-
Dettes diverses	990 900	990 900	-
Total général	3 063 414	2 604 936	458 478

NOTE 6 - ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes du bilan (Valeur brute)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	3 143 844	841 118
Créances rattachées à des participations	966 006	-
Créances clients et comptes rattachés	65 149	-
Autres créances	163 344	164
Emprunts et dettes financières diverses		78 478
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 130	-
Autres dettes	912 676	-

NOTE 7 - RÉÉVALUATION

VARIATION DE LA PROVISION SPÉCIALE DE RÉÉVALUATION

La reprise de provision s'élève à 79 milliers de francs.

NOTE 8 - PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	6 887
Créances clients et comptes rattachés	65 379
Autres créances	4 593
Disponibilités	-
Total	76 859

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 062
Dettes financières diverses	1 579
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 643
Dettes fiscales et sociales	8 633
Autres dettes	15 726
Total	53 643

NOTE 9 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.1987, le capital social se composait de 10 304 351 titres de valeur nominale de F 80, soit F 824 348 080.

Au cours de l'exercice 1988, la Société a racheté aux actionnaires 5 % de son capital soit 515 000 titres pour une valeur de F 678 par titre, soit F 349 170 000.

Cette opération a affecté les postes suivants :

Capital	F 41 200 000,00
Prime actionariat salariés	F 10 106 108,10
Primes de fusion	F 238 843 491,90
Réserves facultatives	F 59 020 400,00
Total	F 349 170 000,00

En conséquence, au 31.12.1988, le capital social s'élève à F 783 148 080, soit 9 789 351 titres de F 80.

NOTE 10 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Montant net
Résultat courant	445 672	18 971	464 643
Résultat exceptionnel	56 899	(6 496)	50 403
Total	502 571	12 475	515 046

NOTE 11 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Cautions concernant les filiales	1 135 661
Autres	16
Total	1 135 677

NOTE 12 - ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Nature des différences temporaires

Accroissements

Provisions réglementées :

• Implantation à l'étranger	14 904
• Plus-value de fusion	3 080

Accroissement de la dette future d'impôts 17 984

Allègements

Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :

• Organic	121
• Indemnité de mise à la retraite	462

Allègement de la dette future d'impôts 583

NOTE 13 - EFFECTIF MOYEN 1988

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	23	-
Agents de maîtrise et Techniciens	4	-
Employés	17	4
Ouvriers	-	-
Total	44	4

NOTE 14 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS au 31 DÉCEMBRE 1988

Chiffres en milliers de francs	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
				<i>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Pernod Ricard</i>						
Ricard, 4 et 6, rue Berthelot - 13014 Marseille	350 000	826 992	100,00	440 981	440 981	-	-	2 505 909	260 778	222 249
Austin Nichols, 1290, avenue of the Americas, New York, 10104 (USA)	[1] 25	1 323 849	100,00	1 102 785	1 102 785	-	-	811 161	46 654	-
Pernod, 120, av. du Maréchal Foch - 94015 Créteil	215 000	451 828	100,00	272 770	272 770	-	-	1 573 259	102 032	83 850
Cusenier, 5, rue Dosne - 75116 Paris	236 160	292 316	100,00	251 946	251 946	-	-	672 216	16 923	7 741
Compagnie Française des Produits Orangina - 1, La Canebière - 13001 Marseille	65 505	200 190	99,95	259 083	259 083	-	-	275 378	68 781	56 063
SEGM, 2, rue de Solférino - 75007 Paris	235 000	268 489	100,00	238 779	238 779	-	-	378 529	6 555	-
CSR, 102, av. Henri-Barbusse - 92700 Colombes	58 457	145 475	99,16	101 777	101 777	-	1 200	353 724	18 893	17 025
Campbell, West Byrehill, Kilwinning Ayrshire KA 136 LE (Écosse)	[2] 5 600	298 648	94,64	83 685	83 685	-	-	411 817	35 236	-
SPBG, 142, boulevard Haussmann - 75008 Paris	51 157	145 930	99,76	55 307	55 307	-	28 600	992 471	54 791	65 499
Santa Lina Route du Soleil Levant - 20000 Ajaccio	21 250	25 402	99,96	44 229	44 229	267 770	-	-	518 592	-
JFA, 12, rue François Mignotte 21700 Nuits-Saint-Georges	1 017	28 935	99,32	143 580	55 361	-	8 650	480 257	29 738	-
Besserat de Bellefon Route d'Épernay - 51100 Reims	12 000	73 054	98,16	23 294	23 294	4 300	1 161	148 343	3 613	588
Résidences de Cavalière - 83290 Cavalière	20 600	20 813	99,98	20 501	20 501	28 645	-	46 052	3 442	-
Société des Vins de France 25-33, Rte Principale du Port - 92231 Gennevilliers	64 500	104 892	89,72	94 505	94 505	35 000	-	1 771 946	43 495	-
Compagnie Financière de Suez, 1, rue d'Astorg - 75008 Paris	6 815 738	23 074 955	2,77	791 009	791 009	-	-	-	1 497 069	11 637
<i>Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</i>										
Filiales										
- Françaises				7 009	3 487	-				
- Étrangères				1 440	1 440	630 291	1 096 000			
Participations										
- Françaises				14 329	14 329	-				
- Étrangères				12 740	4 370	-				

[1] En milliers de \$

[2] en milliers de £

RÉSULTATS FINANCIERS

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en francs)	1984	1985	1986	1987	1988
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	659 478 480	659 478 480	824 348 080	824 348 080	783 148 080
Nombre d'actions émises	8 243 481	8 243 481	[1] 10 304 351	10 304 351	[2] 9 789 351
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 925 440	17 355 267	21 112 173	20 277 244	21 856 257
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	225 723 498	238 312 061	318 445 158	443 031 519	457 705 460
Impôt sur les bénéfices	(15 948 757)	(13 381 573)	(54 250 546)	(48 431 663)	12 475 372
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	171 528 893	192 687 434	319 294 485	428 224 770	515 045 983
Montant des bénéfices distribués	154 977 443	164 869 620	206 087 020	230 305 073	259 417 802
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	25,70	27,29	30,90	38,29	48,03
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	20,81	23,37	30,99	41,56	52,61
Dividende versé à chaque action	18,80	20,00	20,00	23,00	26,50
Personnel					
Nombre de salariés	47	44	44	42	44
Montant de la masse salariale	14 534 981	16 512 602	18 122 048	17 022 629	20 235 523
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 867 219	6 100 617	7 135 763	5 542 108	7 540 628

[1] Attribution d'une action gratuite pour quatre.

[2] Rachat par la société de 515 000 titres.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

au 31 décembre 1988

(en francs)

Valeurs françaises dont la valeur d'inventaire est supérieure à F 100 000	Nombre de titres	Valeur d'inventaire nette
Compagnie Financière de Suez	2 521 298	791 008 761
Compagnie Financière de Suez (bons autonomes)		25 212 980
Ricard	1 749 991	440 980 868
Pernod	2 149 993	272 770 546
CFP Orangina	11 904	259 082 993
Cusenier	1 311 990	251 946 016
SEGM	999 992	238 779 021
CSR	429 396	101 776 758
SVF	578 708	94 505 487
JFA Pampryl	101 040	55 361 000
SPBG	850 584	55 307 120
Santa Lina	15 619	44 228 721
Besserat de Bellefon	29 448	23 293 962
Les Résidences de Cavalière	205 950	20 500 950
Soginnove	50 000	5 000 000
Agrinova	35 000	3 650 000
E.V.C.	790	2 715 625
Idianova	22 849	2 408 560
Galibert et Varon	4 990	770 382
Le Bouchon Rapid	400	500 000
Germe	750	150 000
Sogéri	100	125 208
Sous-total		2 690 074 958
Total dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000		125 274
Participations dans les sociétés immobilières non cotées en Bourse		2 371 385
Participations dans les sociétés étrangères non cotées en Bourse		1 192 279 496
Total général		3 884 851 113

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales des 13 juin 1986 et 11 juin 1987, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Pernod Ricard, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1988.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions de l'article 356-3 de la Loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris le 20 avril 1989

Les Commissaires aux Comptes

Jean Delquié
Société d'Expertise Comptable A. & L. Genot
Louis Genot
Alain Genot

Cabinet Robert Mazars
Patrick de Cambourg
Frédéric Allilaire

RAPPORT SPÉCIAL

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 103 de la Loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette Loi et préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration.

I - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Afin de réaliser l'acquisition du Groupe Irish Distillers, votre Conseil d'Administration a autorisé dans sa séance du 31 août 1988 :

- l'avance des fonds nécessaires à la société Comrie (administrateurs communs : M. Patrick Ricard et M. Thierry Jacquillat). Au 31 décembre 1988, le compte, qui n'a pas porté intérêt au cours de l'exercice, présente un solde débiteur de F 630 291 476,68 ;
- une caution de votre Société, donnée à la Société Générale pour un montant de F 1 000 096 000 en faveur de Comrie, en garantie des obligations (loans notes) émises pour financer l'acquisition.

II - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES PRÉCÉDENTS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

II.1. Il convient de noter le maintien, en totalité ou en partie, de divers prêts, avances ou cautions consentis antérieurement aux sociétés suivantes :

- *Santa Lina* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard, et M. Thierry Jacquillat à partir du 13 octobre 1988), dont le compte présente au 31 décembre 1988 un solde débiteur de F 267 770 273,20.
- *Besserat de Bellefon* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard, M. Jacques Chatin jusqu'au 28 août 1988 et M. Thierry Jacquillat à partir du 13 octobre 1988), dont le compte présente au 31 décembre 1988 un solde débiteur de F 4 300 000 et au bénéfice de laquelle une caution de F 1 161 180 a été donnée à la SDR Champex.
- *JFA Pampryl* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard et M. Thierry Jacquillat à partir du 13 octobre 1988), la caution donnée au Crédit National s'élève à F 8 650 000 au 31 décembre 1988.
- *Société Parisienne de Boissons Gazeuses* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard, M. Claude Foussier et M. Thierry Jacquillat à partir du 13 octobre 1988), le montant total de la caution donnée au Crédit National s'élève à F 28 600 000 au 31 décembre 1988.
- *Société des Vins de France* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard et M. Thierry Jacquillat à partir du 13 octobre 1988), dont l'avance de F 35 000 000 en 1988 a été rémunérée selon la moyenne trimestrielle du marché monétaire majorée de 0,30 %.
- *Cidreeries et Sopagly Réunion* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard et M. Thierry Jacquillat, représentant permanent de Pernod Ricard) dont la caution donnée au Crédit National s'élève à F 1 250 000 au 31 décembre 1988.

II.2. Votre Société a facturé aux sociétés suivantes, au titre de l'exercice 1988, des royalties en vertu des accords de concession de licences de marques approuvés par votre Conseil d'Administration:

- *Ricard* (administrateur commun : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard) pour un montant total de F 121 988 875,14 (H.T.).
- *Pernod* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard, M. Claude Foussier, M. Bernard Cambournac et M. François Gérard) pour un montant total de F 73 368 322,68 (H.T.).
- *Société pour l'Exportation de Grandes Marques* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard, M. Jacques Chatin jusqu'au 28 août 1988 et M. Claude Foussier) pour un montant total de F 11 215 271,21 (H.T.).
- *Cusenier* (administrateurs communs : M. Patrick Ricard, représentant permanent de Pernod Ricard, M. Claude Foussier, M. François Gérard et M. Bernard Cambournac) pour un montant total de F 4 155 589,00 (H.T.).

Paris, le 20 avril 1989

Les Commissaires aux Comptes

Jean Delquié
Société d'Expertise Comptable A. & L. Genot
Louis Genot
Alain Genot

Cabinet Robert Mazars
Patrick de Cambourg
Frédéric Allilaire

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, lecture entendue du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 1988, et après que lui aient été présentés le compte de résultat, le bilan et les annexes afférents à cet exercice, et faisant apparaître un solde bénéficiaire de F 515 045 983, approuve tels qu'ils sont présentés ces comptes, bilan, annexes et toutes les opérations qu'ils traduisent.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration constate que le bénéfice distribuable de l'exercice se calcule comme suit :

• résultat bénéficiaire de l'exercice	F 515 045 983
• report à nouveau créditeur	F 365 365 019

Montant distribuable F 880 411 002

et décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante, constatation faite que la réserve légale atteint le maximum fixé par la loi :

• dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	F 538 608 677
• somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de premier dividende, une somme égale à 6 % du capital social, soit	F 46 988 885
• somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de super-dividende la somme de	F 212 428 917
• le solde étant reporté à nouveau, soit	F 82 384 523

Montant distribuable F 880 411 002

Elle fixe donc à F 26,50 pour chacune des 9 789 351 actions composant le capital social, le dividende de l'exercice, ouvrant droit à un avoir fiscal de F 13,25 par action. Le dividende total de l'exercice s'élève à F 39,75. Lors de leur mise en paiement, les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, seront déduits du dividende global et seront affectés au compte "Report à Nouveau".

L'Assemblée Générale décide que ce dividende, correspondant au coupon n° 63, sera mis en paiement le 18 mai 1989 :

- par chèque barré pour les actions inscrites en compte "Nominatif Pur";
- par crédit en compte auprès des banques, sociétés de bourse et établissements financiers dépositaires des titres pour les actions au "Porteur" ou inscrites en compte "Nominatif Administré".

et ce, pour le montant sus-indiqué de F 26,50 par action, diminué de l'acompte de F 11,50 mis en distribution le 5 janvier 1989.

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été précisé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Montant net	Avoir fiscal	Revenu global
1985	8 243 481	F 20,00	F 10,00	F 30,00
1986	10 304 351	F 20,00	F 10,00	F 30,00
1987	9 789 351	F 23,00	F 11,50	F 34,50

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes, en application des dispositions légales en la matière, approuve les conventions visées dans ce rapport et intervenues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 1988.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 1988, et spécialement aux successions de M. Louis Thiers et de M. Jacques Chatin, Administrateurs décédés au cours de l'exercice.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale réélit M. Bernard Cambournac, en qualité d'Administrateur, pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1994.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale réélit M. Claude Foussier, en qualité d'Administrateur, pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1994.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, de M. Thierry Jacquillat, en remplacement de M. Louis Thiers, Administrateur décédé. M. Thierry Jacquillat exercera ses fonctions pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1991.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration contenues dans son rapport, autorise le Conseil d'Administration et lui confère tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission d'obligations libellées en francs français ou en devises étrangères, en une ou plusieurs fois, pour un montant maximal de F 3 000 000 000 (trois milliards de francs), ou sa contre-valeur en devises, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission, d'amortissement, qu'il jugera convenable.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, en vue de la réalisation de ce ou de ces emprunts, et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des obligations qui pourront notamment comporter un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement, au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximal de trois milliards de francs ci-dessus fixé.

L'autorisation objet de la présente résolution est valable pour la durée légale de cinq ans à compter de ce jour, 10 mai 1989, et implique l'annulation de la partie non utilisée de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 1988.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de porter à F 1 706 000 (un million sept cent six mille francs) pour l'exercice 1989, la valeur globale des jetons de présence du

Conseil d'Administration fixés à F 1 624 700 par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1987.

Cette allocation, dont le Conseil fixera comme il l'entendra la répartition entre ses membres, sera portée aux charges d'exploitation et maintenue d'année en année, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en application des dispositions visées aux articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion :

1°) autorise la Société pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée, à acheter en Bourse 489 000 actions Pernod Ricard, au prix maximal de F 1 300, et les vendre en Bourse au prix minimal de F 1 500, en vue de régulariser leur cours ;

2°) donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet d'accomplir, ou faire accomplir, toutes opérations s'inscrivant dans le cadre de la présente résolution, effectuer toutes formalités requises, notamment tenir un registre des achats et des ventes, fournir dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire toutes informations requises par la loi à ce sujet, et généralement, faire le nécessaire.

Cette autorisation rend caduque celle de même nature décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 1988.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légale ou autres qu'il appartiendra.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 1989

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur un ordre du jour qui a été porté à votre connaissance et qui est relatif aux points suivants :

1. Extension de l'objet social

Il vous est proposé d'étendre l'objet social de votre Société à la prise d'intérêts dans toutes sociétés industrielles, commerciales, agricoles, immobilières foncières et autres, et ce, pour rendre plus compatible l'objet social de votre Société avec sa nature de société-holding d'un groupe international.

La première résolution vous propose de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

2. Mise en harmonie des statuts avec la loi

L'ordonnance du 28 septembre 1967 instituant la Commission des Opérations de Bourse imposait aux Président, Administrateurs et Directeurs Généraux ainsi qu'aux membres du personnel bénéficiant d'informations privilégiées sur la marche des affaires de votre Société, de mettre sous la forme nominative les actions de la Société qu'ils possèdent. Ces personnes devaient en outre déclarer à la Commission d'Opérations de Bourse toute acquisition ou aliénation d'actions Pernod Ricard.

Cette obligation ayant été supprimée, nous vous proposons de modifier en conséquence l'article 10 des statuts.

3. Autorisation d'augmenter le capital social

En date du 7 juin 1985, l'Assemblée Générale Extraordinaire de votre Société a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois,

pour le porter à un montant maximal d'un milliard deux cents millions de francs.

Nous vous proposons par la troisième résolution, de renouveler cette autorisation, conférée à votre Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour le porter à un montant maximal de un milliard cinq cents millions de francs, étant entendu que ces augmentations de capital n'entraîneraient pas la suppression du droit préférentiel de souscription.

4. Réalisation de certaines opérations financières

Afin que votre Société puisse faire rapidement appel au marché financier, il vous est proposé de conférer à votre Conseil d'Administration l'autorisation de procéder à l'émission d'actions de numéraire, ou de bons qui conféreront à leurs titulaires le droit de souscrire à une augmentation de capital. Ces opérations entraîneraient la suppression du droit préférentiel de souscription, et ce, pour faciliter le placement des titres émis.

Pour préserver les intérêts des actionnaires, il est prévu que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours constatés pour ces actions pendant vingt jours consécutifs choisis parmi les quarante qui précéderont le jour de l'émission des actions. Le Conseil d'Administration pourra par ailleurs conférer aux actionnaires un droit de priorité à la souscription des valeurs mobilières émises.

La quatrième résolution habilite en conséquence votre Conseil à émettre des actions nouvelles, et la cinquième résolution à émettre des bons de souscription d'actions, étant entendu que le montant des actions créées s'imputera sur l'autorisation d'augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un milliard cinq cents millions de francs que nous vous proposons de voter aujourd'hui.

5. Émission d'actions et de bons de souscription d'actions au profit des salariés

Nous vous proposons de conférer à votre Conseil d'Administration l'autorisation d'émettre des actions ou des bons

de souscription d'actions au bénéfice des salariés de Pernod Ricard et ses filiales et sous-filiales françaises et étrangères. Cette proposition qui entraîne la suppression du droit préférentiel de souscription, a pour objet principal d'intéresser le personnel aux résultats du Groupe Pernod Ricard et de renforcer, ainsi, l'esprit de groupe du personnel.

Le prix des actions sera au moins égal à 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Pernod Ricard cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de l'émission des actions.

Par ailleurs, le montant nominal des actions susceptibles d'être créées ne pourra excéder soixante-quinze millions de francs et s'imputera sur l'autorisation d'augmenter le capital social jusqu'à concurrence de un milliard cinq cents millions de francs que nous vous proposons de voter aujourd'hui.

6. Projet de loi sur la sécurité et la transparence du marché financier

Le projet de loi sur la sécurité et la transparence du marché financier prévoit que l'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration de la Société à utiliser les autorisations dont il dispose par ailleurs pour augmenter le capital social en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, à la condition que cette autorisation soit préalable et expresse.

La huitième résolution autorise donc le Conseil d'Administration à augmenter le capital social avec maintien ou

suppression du droit préférentiel de souscription, à émettre des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, à émettre des obligations convertibles à tout moment en actions et des obligations avec bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, et à émettre des valeurs mobilières autres que celles précédemment prévues avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce, en période d'offre publique d'achat ou d'échange des titres de votre Société.

Par ailleurs, ce projet de loi prévoit de porter à deux ans le délai de suppression du droit de vote en cas de non respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuil légaux et statutaires. Ce délai est actuellement de trois mois. La neuvième résolution vous propose donc de modifier l'article 11 des statuts en conséquence.

7. Expression des votes de l'Assemblée Générale

Afin de faciliter éventuellement le décompte des voix lors de l'Assemblée Générale, nous vous proposons d'inclure dans les statuts la possibilité d'exprimer vos votes par des bulletins qui seraient traités de manière mécanographique.

Après lecture du rapport de nos Commissaires aux Comptes sur les opérations projetées, nous vous proposons d'adopter le texte des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPÉCIAL

SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de Pernod Ricard et en exécution de la mission prévue par les articles L 208-10 et L 339-5 de la Loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur la souscription d'actions réservées aux salariés, de votre Société, de ses filiales et sous-filiales françaises et étrangères.

Pour intéresser le personnel aux résultats du Groupe Pernod Ricard, votre Conseil d'Administration vous demande l'autorisation de pouvoir :

- procéder à l'émission, dans le délai d'un an, de bons de souscription d'actions réservés aux salariés permettant de souscrire à une augmentation de capital ne pouvant excéder la valeur nominale de 37 500 000 francs,
- réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dont le montant total nominal ne pourra excéder la somme de 37 500 000 francs.

Pour ces deux opérations, le prix d'émission des actions sera au moins égal à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Pernod Ricard cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration.

Les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration sur les opérations envisagées ainsi que dans les résolutions qui vous sont soumises sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Si vous acceptez ces propositions, les Commissaires aux Comptes en suivront les modalités d'application.

Paris, le 20 avril 1989.

Les Commissaires aux Comptes

Jean Delquié

Société d'Expertise Comptable
A. & L. Genot
Louis Genot
Alain Genot

Cabinet Robert Mazars
Patrick de Cambourg
Frédéric Allilaire

RAPPORT SPÉCIAL

SUR SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les diverses opérations qui vous sont proposées conformément aux missions prévues par les articles L 186-4 et L 339-5 de la Loi du 24 juillet 1966.

Votre Conseil d'Administration vous demande l'autorisation d'avoir recours au marché financier selon deux modalités comportant la suppression de votre droit préférentiel de souscription. Si vous donnez à votre Conseil d'Administration l'autorisation qu'il demande, celui-ci pourra :

- procéder dans le délai d'un an, à l'émission de bons de souscription d'actions conférant à leur titulaire le droit de souscrire à l'augmentation de capital qui leur sera réservée,
- procéder à une augmentation de capital par l'émission d'actions en numéraire.

Les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration sur les opérations envisagées ainsi que dans les résolutions qui vous sont soumises sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et suffisamment complètes et explicites pour vous permettre de vous prononcer.

Paris, le 20 avril 1989.

Les Commissaires aux Comptes

Jean Delquié

Cabinet d'Expertise Comptable
A. & L. Genot
Louis Genot
Alain Genot

Cabinet Robert Mazars
Patrick de Cambourg
Frédéric Allilaire

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'étendre l'objet social en ajoutant à l'article 2 des statuts un huitième et un neuvième alinéas ainsi libellés :

"La prise d'intérêts dans toutes sociétés industrielles, commerciales, agricoles, commerciales, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères."

"L'acquisition, l'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des actions, parts sociales ou parts d'intérêts, certificats d'investissement, obligations convertibles ou échangeables, bons de souscription d'actions, obligations avec bons de souscription d'actions et généralement sur toutes valeurs mobilières ou droits mobiliers quelconques."

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de supprimer les troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article 10 des statuts.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans à compter du présent jour, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera, pour le porter à un montant maximal de F 1 500 000 000 (un milliard cinq cents millions de francs).

Si le Conseil use de cette autorisation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfice, réserves ou primes d'émission au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes ou par combinaison de ces deux procédés, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire ou par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

Les souscriptions pourront être à titre irréductible ou à titre réductible.

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire, le Conseil d'Administration pourra, de plus, décider de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente autorisation, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment, de fixer le prix d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts; d'une façon générale, le Conseil prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Cette autorisation rend caduque celle de même nature concernant l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 1985.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin le 10 mai 1992 à augmenter le capital, lorsqu'il le jugera opportun, en une ou plusieurs fois, par l'émission, avec ou sans prime, d'actions de numéraire à libérer en espèces ou par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société.

L'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 186 de la loi du 24 juillet 1966, étant précisé que le Conseil pourra éventuellement conférer aux actionnaires un droit de priorité sur tout ou partie des actions nouvelles à émettre dont il fixera les modalités et conditions d'exercice.

Si le Conseil d'Administration décide d'utiliser la présente autorisation, le prix d'émission des actions, qui conféreront à leur titulaire les mêmes droits que les actions anciennes, sera au moins égal à la moyenne des cours constatés pour ces actions pendant vingt jours consécutifs choisis parmi les quarante qui précéderont le jour du début de l'émission, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente autorisation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le prix d'émission des actions, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Le montant des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette autorisation s'imputera sur le montant de l'autorisation d'augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription jusqu'à concurrence de F 1 500 000 000 conférée au Conseil par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour en sa troisième résolution.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article 339-5 de la loi sur les sociétés commerciales, à procéder, aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons qui conféreront à leurs titulaires le droit de souscrire à une augmentation de capital qui sera réalisée par émission d'actions en numéraire qui seront libérées en totalité, au fur et à mesure des demandes de souscription formulées par les porteurs de bons.

L'émission de ces bons emporte, au profit des porteurs, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de la présentation des bons.

L'Assemblée Générale décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux bons à émettre, étant entendu que ceux-ci devront être émis dans un délai d'un an à compter de la présente autorisation et que les actions auxquelles ils donnent droit devront être émises dans un délai de cinq ans à compter de l'émission desdits bons.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- déterminer le nombre de bons à créer, leur prix d'émission, fixer les modalités de souscription, notamment arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions aux bons ;
- prévoir la ou les périodes au cours desquelles ces bons

conféreront à leurs titulaires le droit de souscrire aux actions de la Société, ainsi que le nombre d'actions pouvant être souscrit sur présentation d'un ou plusieurs bons de souscription :

- fixer les modalités et conditions d'émission des actions, notamment la date de jouissance, le prix d'émission, ce prix devant être au moins égal à la moyenne des cours cotés pour les actions, aux vingt séances de bourse consécutives, choisies parmi les quarante précédant le jour du début de l'émission des bons, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- constater, au moins une fois par an, dans les conditions légales, le nombre d'actions émises et le montant de l'augmentation de capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- déterminer les modalités d'ajustement des conditions de souscription aux actions fixées à l'origine, afin de préserver les droits des titulaires de bons de souscription.

Le Conseil d'Administration pourra éventuellement conférer aux actionnaires un droit de priorité à la souscription des bons de souscription, dont il fixera les modalités et conditions d'exercice.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal des actions susceptibles d'être créées, en vertu de la présente résolution, s'imputera sur l'autorisation d'augmenter le capital social jusqu'à concurrence de F 1 500 000 000 décidée par L'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour en sa troisième résolution.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article 339-5 de la loi du 24 juillet 1966, à procéder, aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons qui conféreront à leurs titulaires – salariés de la Société Pernod Ricard et ses filiales et sous-filiales françaises ou étrangères – le droit de souscrire à une augmentation de capital qui sera réalisée au fur et à mesure des demandes de souscription formulées par les porteurs de bons, par émission d'actions en numéraire qui seront libérées du quart à la souscription et du solde dans un délai maximal de deux ans suivant les modalités définies par le Conseil d'Administration.

L'émission de ces bons emporte, au profit des porteurs, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de

de souscription aux actions qui seront émises lors de la présentation des bons.

L'Assemblée Générale décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux bons à émettre, étant entendu que ceux-ci devront être émis dans un délai d'un an à compter de la présente autorisation et que les actions auxquelles ils donnent droit devront être émises dans un délai de cinq ans à compter de l'émission desdits bons.

L'Assemblée Générale décide, en outre, de réserver la souscription des bons et des actions auxquelles ils donnent droit aux salariés de la Société Pernod Ricard et ses filiales et sous-filiales françaises ou étrangères dans lesquelles la Société Pernod Ricard détient directement ou indirectement la majorité du capital social.

Les salariés bénéficiaires devront justifier d'une ancienneté minimale de six mois dans leur entreprise et adhérer à un plan d'épargne entreprise ou un fonds commun de placement si la Société Pernod Ricard décidait d'en mettre en place pour l'émission de ces bons.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- déterminer le nombre de bons à créer, leur prix d'émission, fixer les modalités de souscription, notamment arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions aux bons ;
- prévoir la ou les périodes au cours desquelles ces bons conféreront à leurs titulaires le droit de souscrire aux actions de la Société, ainsi que le nombre d'actions pouvant être souscrit sur présentation d'un ou plusieurs bons de souscription ;
- fixer les modalités et conditions d'émission des actions, notamment la date de jouissance, le prix d'émission, ce prix devant être au moins égal à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Pernod Ricard cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- constater, au moins une fois par an, dans les conditions légales, le nombre d'actions émises et le montant de l'augmentation de capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- déterminer les modalités d'ajustement des conditions de souscription aux actions fixées à l'origine, afin de préserver les droits des titulaires de bons de souscription.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal des actions susceptibles d'être créées, en vertu de la présente résolution, ne pourra excéder la somme de F 37 500 000

(trente-sept millions cinq cent mille francs), laquelle s'imputera sur l'autorisation d'augmenter le capital social jusqu'à concurrence de F 1 500 000 000 (un milliard cinq cents millions de francs) décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour en sa troisième résolution.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de trois ans qui prendra fin le 10 mai 1992, à augmenter le capital lorsqu'il le jugera opportun, en une ou plusieurs fois, par l'émission, avec ou sans prime, d'actions de numéraire à libérer du quart à la souscription, et du solde dans un délai maximal de deux ans, suivant les modalités définies par le Conseil d'Administration, soit en espèces soit par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société.

L'Assemblée Générale décide de réserver la souscription des actions aux salariés de la Société Pernod Ricard et ses filiales et sous-filiales françaises ou étrangères dans lesquelles la Société Pernod Ricard détient directement ou indirectement la majorité du capital, les salariés bénéficiaires devant justifier d'une ancienneté minimale de six mois dans leur entreprise et adhérer à un plan d'épargne entreprise ou un fonds commun de placement si la Société Pernod Ricard décidait d'en mettre en place pour l'émission de ces actions.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre, étant entendu que celles-ci devront être émises dans un délai de trois ans à compter de la présente autorisation.

Si le Conseil d'Administration décide d'utiliser la présente autorisation, le prix d'émission des actions qui conféreront à leur titulaire les mêmes droits que les actions anciennes, sera au moins égal à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Pernod Ricard cotée aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser pour autant qu'il jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente autorisation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le prix d'émission des actions, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de la ou des augmenta-

tions de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Le montant nominal des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette autorisation, ne pourra excéder la somme de F 37 500 000 (trente-sept millions cinq cent mille francs), laquelle s'imputera sur l'autorisation d'augmenter le capital social jusqu'à concurrence de F 1 500 000 000 (un milliard cinq cents millions de francs) décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour en sa troisième résolution.

HUITIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide que les autorisations conférées par la présente assemblée au Conseil d'Administration concernant :

- en troisième résolution, l'autorisation d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- en quatrième résolution, l'autorisation d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- en cinquième résolution, l'autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

et que celles conférées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1988 concernant :

- en dixième résolution, l'autorisation d'émettre des obligations convertibles à tout moment en actions ;
- en onzième résolution, l'autorisation d'émettre des obligations avec bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- en douzième résolution, l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières autres que celles précédemment prévues avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

pourront être utilisées par ledit Conseil, même en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur lors du lancement de ces offres.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit la rédaction du dernier alinéa du paragraphe III de l'article II des statuts :

Ancienne rédaction

"En cas de non respect de l'obligation d'information mentionnée à l'alinéa qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification."

Nouvelle rédaction

"En cas de non respect de l'obligation mentionnée à l'alinéa qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'article 356-4 de la loi du 24 juillet 1966 suivant la date de régularisation de la notification."

DIXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit la rédaction du dernier alinéa du paragraphe III de l'article 32 des statuts :

Ancienne rédaction

"Les votes sont exprimés soit par mains levées, soit par appel nominal ; toutefois, il doit être procédé à un scrutin secret sur la demande des membres de l'Assemblée représentant un dixième au moins du capital présent ou représenté à ladite Assemblée."

Nouvelle rédaction

"Les votes sont exprimés soit par mains levées, soit par appel nominal, soit par bulletins, soit par correspondance ; toutefois, il doit être procédé à un scrutin secret sur la demande des membres de l'Assemblée représentant un dixième au moins du capital présent ou représenté à ladite Assemblée."

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité et à M. Patrick Ricard ou, à défaut, à M. Thierry Jacquillat, les pouvoirs nécessaires en vue de la signature de la déclaration de régularité et de conformité visée à l'article 6 de la loi du 24 juillet 1966.

Conception, rédaction :
Direction de la Communication Pernod Ricard

S.D.E.
Conseil en Information
64, rue de la Rochefoucault - 75009 Paris - Tél. : 42.85.71.11

Illustrations :
Service photographique Pernod Ricard
Lauros-Giraudon.



SALZMANN